

Ecologie et capitalisme

François GIBERT Claude SIMON

Exergues

La faiblesse de la réaction politique internationale est frappante. La soumission de la politique à la technologie et aux finances se révèle dans l'échec des Sommets mondiaux sur l'environnement. Il y a trop d'intérêts particuliers, et très facilement l'intérêt économique arrive à prévaloir sur le bien commun et à manipuler l'information pour ne pas voir affectés ses projets.

Les marchés, en cherchant un gain immédiat, stimulent encore plus la demande. Si quelqu'un observait de l'extérieur la société planétaire, il s'étonnerait face à un tel comportement qui semble parfois suicidaire.

Pape François, Encyclique Laudato Si, § 54 et 55

Après avoir indiqué que M désigne une marchandise et A de l'argent, K. Marx énonce :

Ce qui distingue cependant tout d'abord les mouvements M-A-M et A-M-A, c'est l'ordre inverse des mêmes phases opposées. La circulation simple commence par la vente et finit par l'achat ; la circulation de l'argent comme capital commence par l'achat et finit par la vente. Là, c'est la marchandise qui forme le point de départ et le point de retour ; ici, c'est l'argent.

K. Marx, Le capital, Livre premier, chapitre IV

Table des matières

Introduction.....	4
Chapitre 1: Les axes politiques des écologistes et leurs conséquences.....	6
a) Une société de bien-être	6
b) Une société qui préserve les biens communs.....	6
c) Une société qui baisse drastiquement les consommations d'énergie	7
d) Une société qui favorise les échanges humains de proximité	8
Chapitre 2 : Notre organisation économique actuelle	9
a) L'économie de marché	9
b) Le libéralisme	10
c) L'économie capitaliste.....	11
d) Le néolibéralisme	12
Chapitre 3 : Quelle forme d'organisation économique voulons-nous ?	15
a) Créer des ruptures dans un marché désorienté	15
Ruptures liées à l'offre	15
Ruptures liées à l'asymétrie du marché	16
Ruptures liées au bien ou service échangé	16
Ruptures liées aux externalités	16
Rupture liée au pouvoir conféré par la propriété	17
b) Brider le capitalisme.....	17
Liberté d'entreprendre.....	18
Objet social et gouvernance.....	18
Sanctuariser les biens communs	19
Périmètre du libre-échange et limitation de l'extension de la sphère marchande	20
c) Mettre fin au règne de la finance.....	22
La formation du capital et sa transmission	22
La circulation des capitaux.	25
La politique monétaire et financière.....	27
Conclusion	31
Éléments de bibliographie.....	33

Pourquoi ce petit livre ?

Placer l'économie au service d'un développement humain et social a toujours été au cœur de la pensée humaniste, se préoccuper des ressources finies de la planète a mis plus de temps à imprégner la réflexion économique, mais nous sommes... au pied du mur, d'où l'urgence. Si nous voulons éviter l'effondrement de nos sociétés, l'exigence écologique nous oblige à repenser complètement notre système économique.

Ce petit livre veut convaincre le plus grand nombre possible de citoyens de la nécessité vitale de rebâtir un système économique compatible avec les exigences écologiques, mais sans pour autant tomber dans l'angélisme ou dans l'utopisme. L'économie est souvent présentée comme une science compliquée réservée aux seuls spécialistes dûment patentés. Telle n'est pas notre conception, les grands choix peuvent et doivent être présentés en termes clairs accessibles à tous. La structure globale de notre plan se veut pédagogique :

L'introduction rappelle clairement nos objectifs humanistes et écologiques ; le premier chapitre décline, de façon plus détaillée, les grands axes politiques d'un programme écologiste. Pour ceux qui estiment ne pas être suffisamment au clair sur les concepts économiques de base, nous avons rappelé dans le deuxième chapitre, ceux qui sont couramment utilisés : *économie de marché/ libéralisme/ capitalisme/ néolibéralisme* ; les lecteurs qui estiment être suffisamment initiés à l'économie pourront se dispenser de sa lecture.

L'essentiel du livre est consacré à nos propositions exposées dans le troisième et dernier chapitre : la forme d'organisation économique dont nous avons besoin pour répondre à ces objectifs écologiques et sociaux. C'est naturellement ce chapitre qui fait l'objet des débats les plus importants et parfois les plus vifs. Ici, il ne s'agit plus de penser dans un monde parfait ou idéalisé, mais de proposer des solutions respectant deux contraintes fortes : d'une part être adaptées à la situation et aux enjeux mais d'autre part être réalisables. Responsables, nous n'avons plus le droit d'être des rêveurs.

Introduction

Les modifications de l'écosystème terrestre ne sont, dorénavant, plus niées que par une minorité d'individus qui, probablement, trouvent des intérêts personnels à cette posture. Sans être exhaustifs rappelons en quelques faits majeurs. Sur le plan climatique depuis les années 50 le réchauffement moyen du globe terrestre est de 1°, mais celui-ci s'analyse en 1,4° pour les continents et 0,7° pour les océans. Sur le plan de la biodiversité, l'extinction programmée des rhinocéros est souvent citée mais bien moins inquiétante que la disparition de 75 % des insectes volants au cours des 30 dernières années ; ils assurent la pollinisation de nos plantes et contribuent ainsi à notre survie.

Mais, si ces faits font maintenant à peu près consensus, leurs effets collatéraux sont souvent sous-estimés. Chacun préférant les oublier par confort, pour éviter de modifier son comportement individuel et, plus encore, l'organisation économique et sociale qui détermine son mode de vie.

En reprenant seulement quelques-uns de ces effets, on peut citer :

- La fonte des glaciers de l'Himalaya (ils ont reculé de 10 kms depuis les premières ascensions) qui réalisent une fonction de tampon dans cette région de moussons. Leur disparition engendrera des sécheresses suivies d'inondations rendant ainsi d'immenses territoires inhabitables. Le Bangladesh (160 millions d'habitants) est particulièrement menacé et son voisin, l'Inde, érige déjà un mur pour se protéger des inéluctables migrations à venir ;
- La montée générale des eaux dans les océans du fait de la fonte des glaciers de l'Antarctique et du Groenland qui va inonder des pays très peuplés (encore le Bangladesh, mais aussi New-York, les Pays-Bas, des pays africains, des îles du Pacifique, ...) ;
- Le risque de réactivation de virus aujourd'hui emprisonnés dans le permafrost (zone actuellement continuellement gelée de la Sibérie, du nord Canada, de l'Alaska) depuis des millénaires et que nous ne saurons peut-être pas éradiquer ;
- Les migrations, par centaines de millions, de réfugiés qui, condamnés à mourir par ces effets, préféreront tenter leur chance pour se réfugier dans des pays moins affectés que les leurs.
- Les guerres liées à ces effets dont celles relatives à la captation de l'eau par certains au détriment des autres ;

-...

Nous devons donc sortir de l'utopie actuelle selon laquelle le réchauffement sera limité à moins de 2 degrés (accords de Paris) sans changements radicaux (la France qui a été très fière d'organiser la COP 21 ne respecte pas les engagements qu'elle y a pris et les experts prévoient un réchauffement minimum de 4° à fin 2100, certains disent même pour 2050 tant les mesures sont cosmétiques).

Il est urgent et vital de transformer notre organisation de production/consommation et donc de revoir les bases de notre système économique ; l'enjeu est de viser cette nécessité écologique tout en respectant l'exigence d'une véritable démocratie ; cela signifie :

-Un système économique compatible avec un développement véritablement durable (dans toutes les dimensions de celui-ci) qui respecte les principes démocratiques et s'inscrit véritablement dans une logique de long terme ;

-Un système économique qui réduit les inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci ;

-Un système économique le plus décentralisé possible respectant le principe de subsidiarité. Ce principe est entendu au sens où il faut confier au niveau le plus bas possible la prise de décision dès lors que celle-ci ne remet pas en cause les intérêts et biens communs d'un niveau supérieur.

Ces objectifs sont à la fois indépendants mais également fortement liés :

-La dégradation du climat et de la biodiversité nuit surtout aux plus défavorisés de chaque nation et aux pays les plus pauvres ;

-Le système économique actuel d'accumulation non régulée se révèle sans fin et sans objectif : il produit à la fois une concentration des richesses (l'argent va à l'argent) et du pouvoir : une infime minorité, moins de 1 %, accumule le capital et les moyens financiers de construire l'avenir qui est ainsi réduit à leur seule vision ;

-Il est établi que les riches (en patrimoine ou revenus) impactent davantage l'environnement que ceux détenteurs de faibles revenus : les 10 % de la population mondiale les plus riches sont responsables de 50 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les 50 % les plus pauvres ne sont responsables que de 10 % de ces émissions ;

-Des inégalités élevées détruisent l'objectif de « *vivre ensemble* ». Elles incitent à l'individualisme, au repli sur soi, à une fuite vers la consommation (avoir autant ou plus que ceux de la catégorie sociale supérieure), et à oublier tout projet de société.

Comme nous ne voulons pas être dans la simple dénonciation mais dans la proposition, nous nous interdisons de dénoncer simplement le capitalisme ou l'économie de marché sans proposer des alternatives crédibles et des chemins pour sortir de cette nasse. Ces propositions se veulent réalistes, s'inscrire dans une logique de long terme, mais être ponctuées d'étapes de court et moyen terme que nous envisageons de resituer dans de véritables plans quinquennaux.

Chapitre 1: Les axes politiques des écologistes et leurs conséquences

a) Une société de bien-être

Les écologistes veulent respecter l'écosystème, la terre, l'air, les rivières et les mers, donc l'environnement et les hommes qui l'habitent.

Cette notion d'équilibre par rapport aux ressources de la terre est au cœur de la ligne d'action : revenir rapidement vers une soutenabilité de notre empreinte sur les ressources de la terre. Le jour de l'année où l'humanité n'a pas consommé plus que ce que la terre et la mer pouvaient nous apporter s'appelle le jour du dépassement (*Over Shoot Day*). Selon l'ONG *Global Footprint Network*, il se situait le 29 décembre en 1970 (quasi-équilibre puisque, par construction, celui-ci se situe le 31 décembre) et le 29 juillet en 2019. C'est donc en seulement 50 ans et essentiellement depuis les 30 dernières années que nous avons dépassé les limites d'absorption des effets de nos sociétés sur le globe terrestre. Il ne s'agit évidemment pas, comme certains le disent, de retourner à l'âge de la pierre taillée.

Cette dérive de notre système demeure récente, même si elle s'est accélérée énormément ces dernières années, depuis le milieu de la décennie 80, ce qui nous indique que rien ne nous empêche techniquement de réorienter nos économies, sur les 30 prochaines années.

La question posée concerne notre mode d'organisation économique capitaliste mais aussi une part de la nature humaine qui souhaite aller constamment vers du « mieux » et du « plus » ; (cf. le livre : « *Le bug humain* »¹). Ces fondamentaux humains que notre système économique exploite en les orientant vers la consommation individuelle, le gâchis, le jetable, et la pollution, peuvent-ils se transformer en désirs tournés vers du durable, du collaboratif et du commun ?

Tel est l'enjeu de notre civilisation.

b) Une société qui préserve les biens communs

Quels sont ces biens dont l'usage « commun » leur interdit d'être privatisés ?

Entrent à l'évidence dans cette catégorie la gestion de l'eau, et de l'assainissement, la gestion de la mer et de ses ressources, la gestion du sol et du sous-sol, de la qualité de l'air. Nous y ajoutons la monnaie, à la fois « outil d'échange » et « instrument d'anticipation » et de préparation de l'avenir, car sa valeur n'est issue que de sa reconnaissance sociale, collective.

Pour nous, ces biens communs doivent être supervisés démocratiquement par les citoyens et leurs collectivités représentatives.

Ces biens doivent être préservés de toute ingérence particulière ou privée. Le lieu adéquat de leur gestion est à déterminer selon les cas en respectant à la fois le principe de leur caractère de « *bien commun* » mais aussi celui de la subsidiarité : ainsi la gestion de l'eau peut être assurée au niveau d'une commune ou d'une intercommunalité.

c) Une société qui baisse drastiquement les consommations d'énergie

L'impératif climatique doit nous conduire à penser l'avenir avec une décroissance des consommations d'énergie. Il est admis que l'on ne remplacera pas notre niveau de consommation d'énergie fossile ou nucléaire par de la seule énergie renouvelable. Notre transformation passe donc par de la sobriété. On

¹ Sébastien Bohler : « *Le bug humain. Pourquoi notre cerveau nous pousse à détruire la planète et comment l'en empêcher* ». Robert Laffont, 2019.

doit revenir à une moyenne qui était celle des années 80. Il s'agit donc non seulement d'une recherche de sobriété dans l'habitat et les déplacements, mais aussi dans la consommation et la production de déchets.

Il faut avoir pleinement conscience que les gains de productivité obtenus pour nos productions de masse ont été dopés par des consommations excessives d'énergie fossile ou électrique bon marché. Cette « sur consommation » s'est accompagnée de gaspillages et d'obsolescence programmée. Dans un programme sobre, ces gains vont se trouver ralentis, et même stagner ; ils le sont déjà par la croissance de la part des services dans notre consommation. Or, l'absence de gain de productivité signifie la stagnation de toute progression des volumes produits, au moins dans les sociétés déjà développées. C'est à volume identique que nous devons gérer cette phase de transition et faire en même temps de la redistribution. Ceux qui font croire le contraire ou minimisent cette contrainte nous bercent d'illusion. Le grain à moudre pour faire de la redistribution ne viendra pas d'une création de richesse venue d'en haut ! Jusqu'à aujourd'hui, le modèle inégalitaire n'a survécu aux révoltes sociales que par la croissance régulière, le plus souvent alimentée par la dette. De telles inégalités ne seront rapidement plus tenables dans un monde à la croissance limitée voire négative.

Ne soyons pas aveugles : ce constat interpelle aussi nos thèmes favoris : la réduction du temps de travail - il n'y aura probablement pas de nouvelle baisse dans un monde de service à faible gain de productivité- et questionne même celui du financement d'un revenu universel généralisé. Il paraît inenvisageable de laisser se développer la concentration d'un capital prédateur, dont la rente à elle seule servirait à financer un revenu universel de sécurité. Les financements de nos projets de revenu de base devront être réexaminés avec cette perspective.

Plus généralement cette transition remet en cause le modèle de relance par la demande qui habite de nombreux économistes. C'est bien une révolution de l'offre marchande que nous devons accompagner. La rénovation de l'habitat (moins vorace en énergie) ou le redéploiement de l'agriculture bio et locale exempte de pesticides et de nitrates sont en effet capables de créer des emplois et de réorienter nos économies mais ne vont pas former à eux seuls une relance économique au sens du PIB marchand. Celle-ci est incompatible avec la nécessité d'une réduction drastique de notre empreinte écologique (et en priorité dans les pays développés les plus prédateurs) et d'une sobriété énergétique.

Un nouveau chemin va devoir être tracé vers un mode de vie orienté vers le qualitatif, la durabilité et non le quantitatif monétaire et marchand, tout en réduisant les inégalités et en cadenassant l'empreinte néfaste des exigences de rentabilité excessive du capital. Notre modèle, c'est d'avantage de gens sobres employés et intégrés, et non des chômeurs ou des exclus. Bref notre orientation vers une offre redessinée et moins prédatrice n'aura pas d'effet mécanique sur une relance de la production ou une expansion monétaire et marchande du PIB.

Notre projet d'économie sobre et inclusive, respectueuse de l'environnement et de la santé de tous, se situe en opposition avec une société de consommation et le recours immodéré à la dette pour soutenir la croissance.

d) Une société qui favorise les échanges humains de proximité

La division internationale du travail que nous vivons rend les hommes totalement dépendants de conditions de production et consommation qu'ils ne maîtrisent pas. Redonner du pouvoir aux citoyens producteurs-consommateurs inaugure donc des changements structurels importants.

Agriculture : non seulement les rendements obtenus par des intrants chimiques et pesticides épuisent notre sol et polluent nos rivières (et ce partout dans le monde), mais encore le non-paiement de ces effets externes sur la dégradation de nos biens collectifs tue l'agriculture locale. C'est le cas en Afrique qui a perdu l'essentiel de ses cultures vivrières, et aussi dans nos pays agricoles dits développés où l'agriculteur devient de plus en plus dépendant d'un prix de marché mondial et d'une PAC qui l'astreint. Notre voie : produire local avec peu d'intrants ou pesticides, si possible bio et augmenter la part du

végétal dans notre consommation. Tous les agriculteurs en transition le confirment ; cela réclame plus de main d'œuvre !

Biens industriels : la pollution par nos déchets concerne à la fois notre nourriture (emballages) et tous nos biens industriels jetables ou obsolètes : équipements automobiles, ménagers, informatiques, en premier lieu. La recherche de durabilité va faire diminuer les besoins de production de masse et augmenter les besoins de réparation, d'où une main d'œuvre locale et de service à faible gain de productivité, mais plus abondante.

La seule croissance que nous mettons en avant sera donc celle de l'échange de travail et de services car l'énergie consommée est destinée à diminuer. Le recentrage des activités vers de l'échange local entrainera inévitablement une diminution des échanges internationaux agricoles et industriels et une croissance de l'échange local, donc une diminution des produits importés.

Que deviendront les autres secteurs ?

Le gain de pouvoir d'achat des citoyens ne pourra provenir que d'une diminution du coût des produits à forte intensité capitaliste (logement), du retour à l'usage de biens communs plus nombreux (notamment : eau, air, etc,...) et de la diminution des consommations contraintes : déplacement quotidiens ou énergie du bâtiment.

Par ailleurs on espère améliorer la qualité de vie par une démarche sobre (*slow Food/slow Tech*).

Biens d'équipements collectifs : la diminution de l'usage des biens de consommation individuelle ira sans doute de pair avec une croissance de la demande en biens d'équipements collectifs en particulier dans les villes moyennes: infrastructure, transports en communs, équipements collectifs de la sobriété énergétique et de la production d'énergie renouvelable. Nous avons le devoir et l'absolue nécessité de favoriser ces secteurs dont l'amortissement ne se dessine qu'avec le long terme ; ceci nous donne déjà une indication sur le fait que la finance doit être sérieusement repensée pour permettre l'affectation des ressources d'épargne vers le long terme. La nécessaire innovation dont nous avons besoin (le but n'est pas de revenir au moyen âge !), devra faire l'objet d'une attention publique spécifique sur ces conséquences écologiques (études d'impact) avec les universités et centres de recherche.

Logements : on oublie souvent de souligner que la principale dégradation du pouvoir d'achat de nos citoyens urbanisés est liée au logement, dont la part dans les dépenses est passée de 13 % en 1970 à 22 % en 2015. Ceci est dû pour l'essentiel à la spéculation foncière et immobilière liée à l'urbanisation autour des grands pôles urbains. L'aménagement du territoire a été abandonné dans les années 1990 alors que cette réflexion était centrale pour l'équilibre ville/campagne. Par exemple, l'idée dominante selon laquelle la compétition mondiale nécessitait l'émergence de quelques grandes mégalo-poles a trouvé un relais chez les centralistes jacobins pour promouvoir le « Grand Paris » avec pour conséquence sa cohorte spéculative ; or, du point de vue de l'empreinte écologique, des conditions de vie, des transports induits, de la ségrégation sociale et des disparités de pouvoir d'achat, ceci est totalement absurde.

Au niveau régional ce même modèle a produit la désertification rurale (avec la promotion d'une agriculture productiviste sans haie ni main d'œuvre mais avec beaucoup d'intrants) et une désindustrialisation rapide. La disparition des services publics auparavant déconcentrés a parachevé la tendance. En France on retrouve aussi cette spéculation immobilière et foncière sur la dizaine de grands pôles urbains au détriment des villes moyennes et des campagnes. C'est un mouvement totalement inverse que nous voulons amorcer en relocalisant travail et logement sur les mêmes lieux. Ce travail de planification indicative sera sans doute le plus long et le plus difficile à porter, alors qu'il est au centre de notre transformation écologique. En effet, on ne renverse pas aisément en un an ou même 5 ans ces tendances lourdes du passé. Cette transformation touchant profondément aux repères économiques de chacun, dont l'acquisition-valorisation du logement ou de la terre, il va nous falloir en décrire le chemin et adopter des mesures cohérentes mais patientes.

Chapitre 2 : Notre organisation économique actuelle

Ainsi que nous l'avons expliqué au début de ce livre, ce chapitre est destiné à bien préciser les concepts de base que sont : l'économie de marché, le libéralisme, le capitalisme et le néolibéralisme qui sont souvent confondus. Les lecteurs qui en sont familiers peuvent se dispenser de sa lecture.

a) L'économie de marché

Dans ce système économique, les décisions de produire, acheter ou vendre résultent de la confrontation entre l'offre (le vendeur) et la demande (l'acheteur). On parle aussi de *libre « échange »*. Notons tout de suite, avant d'y revenir plus en détail, que l'économie de marché n'est pas obligatoirement capitaliste. Sur un marché, peuvent intervenir des individus (artisans, indépendants, agriculteurs, auto-entrepreneurs), ou des structures collectives (SCOP, mutuelles, coopératives) dont le but peut concerner d'abord l'échange et la mutualisation des moyens et pour lesquels le moteur principal n'est ni le profit ni l'accumulation comme but en soi. Ces formes d'organisation savent s'insérer dans une économie de marché classique.

Dans toutes les sociétés humaines où un minimum de division du travail a lieu (chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, éleveurs, ...), l'échange est indispensable et donc, de fait, il y existe une économie de marché.

K. Marx explique (Le capital, Livre 1, chapitre III) l'échange qui s'opère par sa célèbre formulation : $M \rightarrow A \rightarrow M'$ (pour des raisons pédagogiques nous avons distingué les deux marchandises, celle de départ par M et celle d'arrivée par M', pour sa part Marx utilise le même symbole, M, dans les deux cas et son expression est donc : $M \rightarrow A \rightarrow M$). Dans cette formule le premier M est une marchandise, la production d'un tisserand qui cède une partie de sa production contre de l'argent (A) lequel lui permet l'acquisition d'une autre marchandise dont il a besoin, M', une bible dans l'exemple de Marx. Marx explique que, dans ce contexte, la monnaie constitue un rapport social et que cet échange ne s'insère pas dans un contexte capitaliste.

Levons tout de suite une ambiguïté fréquente. Ce n'est pas le statut juridique (public, privé ou associatif) qui confère à une structure de production le fait d'être dans le marché ou hors marché. Nous verrons même que ce statut ne prédétermine pas non plus un éventuel comportement capitaliste.

L'économie de marché présente un certain nombre d'avantages. Elle donne de l'autonomie aux hommes pour entreprendre et échanger. Elle décentralise les décisions et peut même répartir assez justement les richesses si les marchés ne sont pas dominés par des monopoles ou des oligopoles ou des rapports de force inégaux dans la confrontation d'une offre et d'une demande.

L'économie de marché cache d'autres défauts et des distorsions entre intérêts individuels et collectifs : en particulier, elle ignore les externalités, c'est à dire les effets indirects sur l'environnement (économique, social, naturel) de la transaction. La pollution est une externalité négative. En revanche, les abeilles permettent de réaliser une externalité positive entre l'apiculteur et l'arboriculteur. Les externalités négatives nous menacent aujourd'hui à grande échelle : la pollution de l'eau et de l'air, la perte de la biodiversité et l'émission de GES (gaz à effet de serre) qui bouleverse le climat, externalité négative la plus grave de notre système économique actuel. En conséquence, si l'on veut conserver le caractère décentralisé et autogéré d'une organisation économique autour du marché, il devient crucial d'introduire des mécanismes permettant de réduire et d'éliminer les externalités négatives. Il existe deux méthodes simultanées : la réglementation et la taxation juste; leur combinaison s'avère généralement assez efficace si elles sont bien articulées (voir le débat sur la taxe carbone où l'enjeu est bien de combiner une réglementation sévère avec un système d'incitation par les prix). On souligne que toute taxe doit être juste (la voiture versus l'avion) et garantir une justice sociale.

Par ailleurs nous constatons tous que les investissements écologiques qui préservent l'air, l'eau et le climat sont à amortissement long et donc souvent incompatibles avec le mode de calcul courant de « retour sur investissement » que l'économie de marché génère dans l'évaluation des investissements des entreprises et des particuliers. Soulignons de suite que cette distorsion du marché dans la préférence pour le présent existe, avec ou sans recherche de profit. Nous verrons qu'elle s'accroît si l'on fait intervenir la recherche d'un taux minimum de rentabilité du capital, norme tout à fait liée au système capitaliste (voir ci-après).

Ces nuances importantes soulignent bien la distance que nous mettons entre nos positions globalement favorables au principe de la décentralisation du marché et le discours des intégristes de l'économie de marché qui prétendent que celui-ci réalise le meilleur système possible par le mécanisme des prix et permet un équilibre parfait. L'observation prouve qu'un marché « libre et non faussé » n'existe pas dans la réalité, si ce n'est de façon très marginale, et donc qu'il ne respecte pas les objectifs que nous nous fixons (cf. ci-dessus). Dès lors il convient de ne conserver que la partie intéressante du marché (décentralisation et subsidiarité) en identifiant ce qu'il faut réguler et encadrer parfois très fortement (cf. ci-dessous analyse de l'idéologie libérale et des ruptures nécessaires).

Une économie de marché s'oppose à une économie planifiée dans laquelle toutes les grandes décisions sont prises par l'État. Dans la plupart des sociétés développées, l'économie de marché se combine avec des restrictions ou des balises imposées par l'État en vue d'un meilleur fonctionnement du marché. Certains secteurs -éducation, santé, transports collectifs- peuvent être assurés par l'État ou la collectivité selon la logique d'une économie planifiée ou socialisée. Les économies dites de marché, caractérisent des organisations sociales où domine une production/distribution des biens régie par l'économie de marché. En réalité, l'économie de marché affiche de multiples exemples où coexistent un financement public et une offre privée ; le plus connu est celui de la sécurité sociale française : Le financement étatique autorise une économie de marché partielle qui laisse aux professions médicales une autonomie de gestion et la faculté de s'implanter librement. Pour autant ce mode mixte ne garantit en rien que la régulation soit optimale : l'exemple des incitations financières n'a toujours pas favorisé l'implantation de médecins dans des zones démedicalisées.

b) Le libéralisme

Ce mot possède un double sens qu'il convient de bien distinguer : c'est une doctrine de philosophie politique et morale fondée sur la liberté et la reconnaissance de l'individu. Sur le plan social et politique, le libéralisme politique a une signification large : cette philosophie cherche à limiter les obligations imposées par le pouvoir et plus généralement le système social, telles que la morale, pour favoriser le libre arbitre et l'intérêt de chaque individu indépendamment des autres. Ce n'est pas un hasard si cette doctrine s'est développée au XVIII^{ème} siècle contre l'absolutisme monarchique. Dans certains pays, comme les USA, l'étiquette politique « libéral » rassemble des démocrates soucieux de limiter le pouvoir central, et peut se situer de facto à l'aile gauche du spectre politique.

Dans le domaine économique, la doctrine « libérale » est beaucoup plus précise : le libéralisme économique défend notamment l'initiative privée, la libre concurrence et l'économie de marché. Cette doctrine prétend être le meilleur système d'allocation des ressources de notre planète tant dans le domaine de la répartition des richesses que dans l'anticipation du futur, à savoir le choix des investissements sur la base d'une théorie économique dont les rapports avec la réalité sont de plus en plus contestés.

La Constitution Européenne s'inspire fortement de ce libéralisme économique et en défend les principes fondamentaux : libre circulation des hommes, des marchandises, des services et des capitaux à l'intérieur de l'Europe. Le problème posé par cette orientation est au centre de nos débats : la théorie économique libérale considère que le monde économique est certes imparfait mais qu'il faut à tout prix agir pour le rapprocher du modèle idéal de libre marché et d'une concurrence pure et parfaite.

Selon cette doctrine, cet idéal est à reconquérir en permanence par une logique binaire : le plus possible de « marché et de concurrence », et le moins possible d'État, et de fiscalité.

Il est frappant d'observer le paradoxe des grandes entreprises et des organisations financières : elles se revendiquent constamment de l'économie libérale de marché, mais ont pour stratégie de ne pas en respecter les conditions. Elles n'ont de cesse de s'octroyer des positions dominantes hégémoniques (oligopoles, fausse concurrence), en justifiant notamment leur pouvoir par la pression de la compétition internationale et la nécessité d'une taille critique. De fait, leurs positions se renforcent au fur et à mesure de l'accumulation des richesses : aujourd'hui 5 compagnies dans le monde dominent le secteur des matières premières (hors gaz et pétrole) et 4 autres, depuis la fusion Bayer Monsanto, le marché de la pharmacie et du phytosanitaire.

L'idéologie libérale est ainsi devenue le support idéologique essentiel des défenseurs du capitalisme.

c) L'économie capitaliste

Le capitalisme désigne un système politique et économique reposant sur la propriété privée, notamment des moyens de production, le libre échange sur des marchés et la libre concurrence ; il est caractérisé par une libre accumulation des biens, moyens de productions et capitaux. Le capitalisme place la recherche du profit comme moteur essentiel de la dynamique économique.

Marx décrit le passage de l'échange, du marché (Le capital, chapitre IV) en reprenant sa formule, mais celle-ci n'est plus $M \rightarrow A \rightarrow M'$, mais devient $A \rightarrow M \rightarrow A'$. L'échange de marchandise via l'argent n'est plus l'objectif, c'est l'argent qui en s'accumulant devient l'objectif avec, bien sûr, $A' > A$.

Le capitalisme revendique le fait que la réalisation effective de ce profit est un indicateur adéquat qui mesure son efficacité. Pour ce faire, il s'appuie sur la doctrine du libéralisme qui prétend assurer un optimum économique. La théorie de la concurrence pure et parfaite prétend que ce profit devrait tendre vers zéro ; la réalité montre au contraire une permanence de ce profit qui présente une réelle constance et une grande stabilité en dehors des aléas conjoncturels.

Cette recherche permanente de profit se manifeste de plusieurs façons. Au niveau de l'entreprise où elle privilégie la rémunération de l'actionnaire au détriment d'un partage plus équitable des richesses (avec les salariés ou le client consommateur) de telle sorte que, au cours du temps, (et hors guerre), le capital s'accroît plus vite que la richesse créée (voir Piketty : « Le Capital au XXIème siècle » ; 2013). Le taux de profit devenant supérieur à la croissance économique, les inégalités en faveur des détenteurs du capital s'accroissent. En résumé, l'argent va à l'argent et à un rythme qui dépend des conditions d'utilisation des richesses.

Cette captation du surplus ou de la plus-value revêt plusieurs formes :

- soit des plus-values sur actifs, qui n'affectent pas directement le système productif : (immobiliers/œuvres d'art/titres financiers) ;
- soit du profit issu directement du système productif : bénéfice qui peut être lui-même conservé chez l'entrepreneur ou distribué aux actionnaires.

Cette distinction entre « profit conservé » et « profit distribué », n'est pas neutre. Dans l'économie solidaire mutualiste ou coopérative, le principe général est de ne pas distribuer les bénéfices, mais de les conserver pour être réinvestis dans l'entreprise. Cette pratique alliée avec un objet social qui n'est pas obnubilé par un taux de profit génère un type d'économie qui s'écarte du capitalisme. Mais les coopératives ne sont pas les seules à pratiquer ainsi : on observe au cours de l'histoire des entreprises qui réinvestissent la totalité de leur bénéfice, soit pour faire des gains de productivité et être plus compétitives et efficaces, soit par idéologie pour préparer l'avenir (ex : le modèle du capitalisme luthérien). Ce capitalisme a favorisé l'innovation.

Contrebalancée par des contrepouvoirs puissants (les syndicats à certaines périodes) ou incitée par un état centralisateur, cette économie a produit, sans conteste, des effets bénéfiques, notamment durant

les 30 glorieuses : des gains de productivité, une réduction du temps de travail et une élévation régulière du niveau de vie.

Toutefois ce modèle a fortement évolué au tournant des années 1980 dans le monde occidental : dans un sens plus prédateur et avec moins d'équilibre dans le partage des fruits de la croissance. L'internationalisation des échanges avec les facilités d'usage des transports (le container et une énergie bon marché) ont favorisé un gigantesque mouvement de délocalisation des productions vers des pays à main d'œuvre moins chère ; les capitaux dominants ont ainsi saisi cette opportunité d'extension de la sphère marchande mondiale au-delà du marché des matières premières. C'est l'ensemble du système de production qui s'est délocalisé avec l'appui de l'ensemble du système financier ; notons que ce sont bien les capitaux occidentaux qui sont à l'origine de la manœuvre.

L'évolution du comportement des banques et établissements financiers à cette même époque est significative. Autrefois hyper contrôlées au nom de la souveraineté des États sur les monnaies et le système financier, ces institutions avaient surtout pour rôle de mobiliser l'épargne monétaire de court terme pour financer les développements à long terme. La recherche d'un profit plus grand, autorisé par ces nouveaux investissements internationaux, a profondément transformé le système financier.

Le mécanisme de base de leur évolution se nomme l'effet de levier.

Un exemple pour bien comprendre l'effet de levier : un investissement dont la rentabilité économique est estimée à 10 % par an a tout intérêt à être financé par des emprunts d'argent moins chers (par exemple 5 %) en utilisant le moins possible de fonds propres issus d'une épargne préalable. Ainsi un partage 20 % en fonds propres et 80 % en emprunt, pour un rendement global de 10 %, assure une rentabilité des fonds propres de 30 % (après paiement des intérêts à 5 %).²

Pour renforcer la rentabilité des capitaux qui s'essouffait, les gouvernants ont accompagné cette demande de mondialisation par une libéralisation progressive des mouvements de capitaux. Non seulement tous les contrôles précédents ont été abolis, mais les établissements financiers ont obtenu le droit de baisser le niveau de fonds propres à moins de 5 % de leurs engagements et à faire exploser la titrisation³. La notion de risque bancaire, et la prudence qui lui était liée, a été noyée dans une boîte obscure, à rentabilité inégale, mais déconnectée de l'économie réelle.

C'est ainsi que nos économies font aujourd'hui coexister des rentabilités financières élevées (souvent située au-dessus de 15 % après effet de levier) alors que l'économie réelle peine à obtenir 3 à 5 %. Mais cet effet de levier génère des risques importants si la rentabilité économique escomptée n'est pas au rendez-vous. C'est ainsi que la crise de 2007-2008 y a puisé ses origines.

d) Le néolibéralisme

Ce capitalisme dérégulé a été renommé par certains économistes « néolibéralisme ». De quoi s'agit-il ? Que s'est-il passé ?

La croissance de l'économie durant les 30 glorieuses a buté sur un certain nombre de contraintes : énergie devenue subitement plus chère, difficulté à générer simultanément de la demande interne solvable et des taux de profits élevés, d'où une inflation rampante qui reportait l'ajustement à plus tard et dévalorisait la monnaie. La croissance autocentrée s'est éteinte à la fin de la décennie soixante-dix, et les capitaux occidentaux se sont massivement investis à l'étranger.

² Calcul : investissement = 100 ; profit brut = $100 * 0,1 = 10$; coût de l'argent = $0,8 * 100 * 0,05 = 4$; profit net = $10 - 4 = 6$; rapporté aux fonds propres de 20 ($0,2 * 100$) donne un taux de profit = $6 / 20 = 30$ %. Vous pouvez simuler avec des rentabilités plus faibles et des taux d'intérêts proches de zéro.

³ Titrisation : elle consiste pour une banque à céder les prêts qu'elle a réalisés auprès de ses clients à un fonds dédié et financé par des investisseurs. Elle a masqué les risques pris par les banques et contribué à provoquer la crise de 2007-2008.

D'où, pour le capitalisme, la nécessité de réorienter la doctrine économique courante qui était basée sur un équilibre entre un État régulateur et des entreprises privées motrices (modèle dit d'inspiration keynésienne). C'est ainsi qu'est née l'idéologie néolibérale, ou ultralibérale, conceptualisée par Hayek et Friedman, puis mise en œuvre dans le monde entier au cours de la décennie 80 (notamment sous l'égide de R. Reagan et M. Thatcher) vers un capitalisme fortement dérégulé. Elle se caractérise par un dénigrement du rôle de l'État qui ne peut faire que « moins bien que le privé » (privatisation de secteurs publics), la généralisation de l'idéologie du « tout marché » (Hayek : « *les actions collectives de groupe sont à peu près invariablement contraires à l'intérêt général* » ; « *l'expression de justice sociale est entièrement vide et dénuée de sens* »), une libre circulation totale des capitaux, conduisant à une financiarisation débridée et sans contrôle. Les États sont mis au service des marchés et du capitalisme mondialisé.

Pour reprendre la formulation de Marx, on peut décrire cette financiarisation par : $A \rightarrow A' \rightarrow A''$. Les opérateurs de marché (les *traders*) ne font rien d'autre que de constamment acheter ou vendre des titres financiers, ou plus souvent encore parier sur leurs évolutions (les produits dérivés), de rechercher des écarts de valeur immédiatement mobilisables. L'argent, la monnaie, les valeurs financières se déconnectent de l'économie réelle.

Le capitalisme s'est financiarisé en mettant en œuvre les 4D⁴ : désintermédiation, décloisonnement, dérèglementation, et dématérialisation. Cette financiarisation, où les capitaux circulent partout à la vitesse de la lumière et où on peut revendre dans les minutes qui suivent ce que l'on vient d'acheter, a profondément affecté les comportements : une attitude des gestionnaires financiers orientée vers le très court terme, étendant à tous les secteurs et au monde entier, l'impératif d'une recherche permanente du profit, devenu l'unique guide de cette économie capitaliste débridée et dérégulée.

Le profit qui servait à investir et préparer l'avenir se trouve détourné vers la réalisation de plus-values monétaires à court terme, basées sur des valorisations permanentes et exclusives d'actifs.

Ce pouvoir financier en partie occulte, avec l'usage massif de paradis fiscaux, ne mesure sa performance qu'en terme de cours de bourse ou de taux de rendement. Non seulement ce capitalisme n'est pas prêt à accepter facilement des contraintes externes ou des mesures réglementaires ou fiscales qui restreindraient sa puissance ou diminueraient son taux de profit, mais plus fort, il a réussi à pervertir l'action des gouvernants et autorités monétaires. Il nous paraît essentiel, à nous écologistes, de bien réaliser que l'existence de ces puissances constitue le principal frein à la transition écologique. Leur dénonciation et leur neutralisation sont aussi importantes que nos efforts pour promouvoir une société solidaire et des consommateurs qui s'échappent de leurs comportements « addictifs ».

En aucun cas, nous ne devons sous-estimer ces forces conservatrices (souvent habillées du modernisme du progrès) qui bloquent le débat politique sur la transition écologique. Pollutions ou effets externes sur l'air, l'eau, la mer ou la biodiversité : rien ne sera pris en charge sans une réglementation très contraignante, une régulation que l'on ne pourra pas imposer, sans réduire le pouvoir de nuisance de ce capital concentré.

Avant de clore cette analyse sur l'évolution du capitalisme, il n'est pas inutile de rappeler que les contradictions internes de cette accumulation sans fin ont été parfaitement mises en évidence par Marx : à force de renforcer leur profit et leur pression sur le coût du travail, les capitaux accumulés butent sur la faiblesse d'une demande solvable. La dernière crise de 2008 déclenchée aux États-Unis (à partir des prêts à taux élevés supposés se rembourser par des plus-values continues des logements considérés comme des « actifs » sur lesquels les particuliers étaient appelés à spéculer) est encore une manifestation de ces contradictions. Les mesures inédites et considérables que les États-Unis comme l'Europe, ou même la Chine, ont initiées pour créer de la monnaie en grande quantité ne font que repousser le problème d'adéquation d'un taux de profit excessif et d'une demande bridée, sans lui apporter de solution politique.

⁴ Sur le concept des 4D voir : C. Simon, *L'idéologie néolibérale, ses fondements, ses dégâts*, Paris, TempsPrésent, 2016, p. 81 et suivantes.

A ces contradictions internes propres à cette accumulation permanente en recherche de profit, s'ajoutent les limites de la planète qui n'offrent plus ni terres ni océans à exploiter. Il est clair que le mythe d'une croissance et d'une accumulation sans fin tombe le masque. Ce système d'accumulation prédatrice sans objet nous mène dans le mur.

Chapitre 3 : Quelle forme d'organisation économique voulons-nous ?

Dans le premier chapitre, nous avons décrit nos axes politiques écologistes et notre projet de société. Il s'agit maintenant de décrire un type d'organisation économique compatible avec ces axes et ce projet.

a) Créer des ruptures dans un marché désorienté

Nous souhaitons conserver certaines caractéristiques d'une économie de marché : l'argument principal est la décentralisation des décisions et l'autonomie qu'elle procure. Le marché est l'outil d'arbitrage de décisions économiques producteurs/consommateurs, acheteurs/vendeurs. La faillite des économies dirigées nous conforte dans cette voie. Cette économie de marché doit cependant être très régulée pour prendre en compte à la fois les limites évoquées plus haut et les rendre compatibles avec nos objectifs.

Ayant noté un certain nombre de défauts qui rendent cette économie de marché contraire à nos objectifs, il convient maintenant de d'identifier les ruptures nécessaires.

Ruptures liées à l'offre

Il n'existe un marché que s'il existe une réelle concurrence entre les offreurs (vendeurs) et les demandeurs (acheteurs). C'est ainsi que la privatisation d'un monopole comme les autoroutes est une erreur grave, car elle confère une rente de situation à celui qui le contrôle. Certes une telle opération a renfloué l'État une fois, mais l'a privé de l'essentiel des ressources futures et surtout a affaibli tout pouvoir démocratique de réorientation pour les années suivantes. La privatisation annoncée d'ADP relève de la même erreur, car l'enjeu climatique nous impose de restreindre le trafic aérien et de lui trouver des alternatives moins polluantes. Comme ici il n'y a pas de marché, le politique doit en conserver le contrôle. Nous affirmons que toute situation de « monopole de fait » nécessite une régulation spécifique du politique, régulation que l'économie de marché ne peut pas produire.

Mais le problème se pose également dans tous les secteurs où la concentration mondiale est telle que quelques acteurs privés sont capables d'organiser le marché. C'est le cas des 5 groupes mondiaux d'extraction de minerais (hors pétrole/gaz), ou des 4 groupes dans le domaine de la pharmacie et du phytosanitaire. Il est évident qu'un État isolé est incapable de bâtir un contrepouvoir ou de fixer des limites à ces mastodontes transnationaux. C'est aussi la situation de l'économie numérique, en raison du monopole de certaines positions. Mais plus fondamentalement encore, l'économie digitale remet en cause les fondements mêmes de cette économie de marché : il n'y a plus de prix sensé s'ajuster à une quantité produite. Le modèle porte l'idée que l'échange est gratuit, donc libre. Cette notion où la contrepartie à l'usage n'est plus modérée par un prix ne s'appelle plus un marché ; le prix existe bien, mais il est caché à l'acheteur. Il se situe dans la dépendance qu'il cède en donnant gratuitement son temps d'écoute et d'attention, ou son profil, à des messages publicitaires, sociaux ou politiques venues de forces qui achètent cette dépendance. Les GAFAM (dont Microsoft) doivent être réglementés fortement parce que le consommateur n'a plus la possibilité d'agir par une décision d'achat ou de non-achat, tout étant apparemment gratuit. Et de surcroît leur taille et leur pouvoir les amènent à imposer leur loi aux États .

Il convient donc d'agir sur ces situations hors marché, aux niveaux européen et international, pour obtenir leur démantèlement et/ou leur assujettissement à des règles strictes (un cahier des charges, des pratiques non intrusives, une fiscalité, ...).

Ruptures liées à l'asymétrie du marché

De nombreux agriculteurs, ou PME, sont, de fait, sous la tutelle d'un client unique ou dominant (souvent une « coopérative » dans le monde agricole, une centrale d'achats ou un donneur d'ordre pour de nombreuses PME). A L'international et outre-mer, il est fréquent de voir des productions agricoles ou minières sous la coupe de quelques acheteurs de pays riches qui font la loi sur les prix et les conditions de production. Cette relation de dépendance ne peut être acceptée.

Le législateur doit mettre en évidence et combattre ces abus de position dominante ; il le fait partiellement en France via la DGCCRF ou au niveau de la Commission européenne. Toutefois le rôle actuel de ces institutions est ambigu et parfois ils se trompent d'enjeu. Leur raisonnement part souvent d'un marché idéalisé qu'il faudrait recréer : par exemple recréer des pseudo-concurrences disparues (production et distribution d'électricité) ou empêcher des regroupements dans certains secteurs (Alstom-Siemens). La réalité est toute différente : c'est la logique de l'accumulation sans contrainte qui a créé ces monopoles sectoriels. Les couper artificiellement et ponctuellement pour faire croire à une concurrence sans s'attaquer à cette logique, est purement idéologique et de plus inefficace.

En situation de monopole de fait, en raison de l'histoire, ou à cause des avantages intrinsèques d'un tel monopole, il y a bien évidemment lieu de s'interroger sur la façon dont on régule. Tous les cas de figure sont envisageables y compris, mais pas uniquement, la nationalisation : l'important est la mise en place d'un contrôle politique sur ces monopoles de fait.

Parmi les ruptures d'asymétrie de marché, il convient également de signaler le cas des auto-entrepreneurs le plus souvent liés à leur donneur d'ordre (UBER,..) sans le moindre pouvoir de négociation. Là aussi le marché est un véritable leurre. Dans ce cas il est impératif de requalifier la relation en salariat. Ceci n'exclut pas l'existence d'un statut de type micro-entreprise ou auto-entrepreneur adapté à ces structures légères, et bien préférables à l'absence de règles qui existent dans le travail « au noir ».

Ruptures liées au bien ou service échangé

L'État intervient déjà dans un certain nombre de cas en réglementant fortement certains marchés : armes, drogues, médicaments... D'autres biens sont plus légèrement régulés biens comme les ordinateurs, les imprimantes ou l'électroménager alors que l'on sait pertinemment qu'ils ont des durées de vie volontairement limitées (obsolescence programmée, absence de pièces de rechange,...). Pour une large gamme de ces produits, il existe, à l'instar des médicaments, une AMM (autorisation de mise sur le marché) décernée par la DGCCRF, ou des processus d'homologation comme pour les véhicules à moteur. En raison de nos préoccupations écologiques, Il convient sans aucun doute d'élargir le champ de l'AMM ou de l'homologation et de ne l'accorder que pour une durée limitée. Des durées de garantie imposées et non choisies par le constructeur, une exigence de maintenance de pièces détachées sur une longues durée, peuvent former un arsenal de règles auxquelles seraient associées des associations de consommateurs.

Ruptures liées aux externalités

Les externalités sont les effets indirects, induits lors d'une transaction, qui affectent les tiers autres que les parties à l'opération. La pollution, le bruit en constituent des exemples caractéristiques. Il existe une logique classique, présente chez de nombreux économistes critiques du marché imparfait, selon laquelle il suffirait de corriger le marché en faisant payer les effets externes. A ce sujet on cite souvent J. Stiglitz, mais ceci inclut tous ceux qui pensent que donner un prix au carbone émis va suffire à corriger l'effet externe néfaste. Cet effet prix est rarement suffisant pour traiter le problème.

Prenons un premier exemple : Il existe en Europe un marché des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), au travers lequel les gros émetteurs de Gaz à effet de serre (GES) doivent moins polluer ou bien payer à ceux qui ont fait des efforts d'économie, qui leur vendent ces certificats. Emis trop largement, les prix de ces CEE sont restés bas et le mécanisme n'a pas eu d'effet dissuasif. De plus, ce système particulièrement opaque, et difficilement contrôlable, entre les « obligés » et les « fournisseurs » de CEE), a généré les fraudes.

L'exemple réussi, souvent cité, est celui des gaz CFC (chlorofluorocarbure) dont la restriction a permis de reconstituer une part de la couche d'ozone sur 2 décennies. En effet des taxes (sorte de taxe carbone) et des mécanismes type CEE fixée à un niveau réellement exigeants ont permis de réduire l'usage de ces gaz à externalité négative élevée. En effet des quotas peuvent être envisagés à condition qu'ils soient ambitieux et ne puissent être détournés, et surtout pas en ouvrant un nouveau marché financier de titres spéculatifs. Dans le cadre actuel des compensations carbone, une grande opacité demeure, et il n'y a pas équivalence entre un hectare de forêt primaire détruite et un hectare de résineux à cycle de vie court ; la biodiversité détruite à un endroit de la planète n'est jamais compensée ailleurs de façon équivalente, au sens d'un prix de marché⁵.

Toute taxation ou mécanisme de réduction par quota et marché n'a de justification et de valeur qu'en fonction d'une politique affichée, déclarée, contrôlée. Toute prise en compte de ces effets externes découle bien d'une décision politique déterminée en fonction d'un futur que la société affiche comme objectif, à la place d'un marché impuissant à le révéler.

Rupture liée au pouvoir conféré par la propriété

En France le droit de propriété (article 544 du Code civil, datant de 1804, définit celle-ci comme « *le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements* ». On retrouve là les concepts latins d'*usus* (usage commun), de *fructus* (en recueillir les fruits) et *abusus* (en disposer librement quitte à en abuser).

Sacralisé et même légitimé après la Révolution française, le concept de propriété privée convient d'être réinterrogé: répandre des produits chimiques ou de détruire des haies est un droit de propriétaire certes, mais les effets secondaires ne se constatent que des mois ou des années plus tard. Une formulation du type : « La propriété est le droit de disposer des choses dès lors que cela ne contrevient pas à l'intérêt général et à la préservation de l'environnement, du climat et de la biodiversité » devrait être y être substituée. Remarquons que la loi PACTE du 22 mai 2019 a déjà pris en compte ce type de préoccupation mais l'a limité aux sociétés en modifiant l'article 1833 du Code Civil dorénavant ainsi rédigé (la partie en italiques indique l'ajout de cette loi) : « La société est gérée dans son intérêt social, *en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité* ». Cette limitation nouvelle des droits de la propriété doit être revisitée de la même façon dans le cadre de la sanctuarisation de biens communs. N'y a-t-il pas lieu de substituer au droit de jouissance une responsabilité d'usage temporaire et de préservation pour les générations futures ?

En conclusion, notre position globalement favorable au principe de l'économie de marché pour les biens et services n'idéalise pas ce marché. Face aux réalités du commerce, nous proposons de vraies ruptures : sur la gestion des monopoles de fait, sur la prise en compte des asymétries offreur/vendeur, sur le traitement des externalités, comme sur cette limite au droit de propriété. Intentionnellement, nous n'avons pas encore parlé du marché des capitaux qui fait l'objet d'un développement spécifique.

b) Brider le capitalisme

Nous avons regroupé sous ce terme, un ensemble des propositions qui ne concernent pas directement le principe de l'échange économique, mais marquent la rupture que nous souhaitons dans la dynamique interne du capitalisme. Le mot « brider » pourra sembler un objectif faible et peu ambitieux pour ceux qui pensent qu'il n'y a rien à conserver dans le système capitaliste. A l'inverse il paraîtra fort à ceux qui réclament une simple régulation du capitalisme. Au final, nous proposons au lecteur de se faire sa propre opinion sur l'opportunité des mots employés en lisant nos propositions.

Les thèmes de discussion que nous abordons sont classiques et courants : d'abord la liberté d'entreprendre qui sépare les économies libérales des économies administrées, souvent associées au socialisme. Ensuite la question de la gouvernance des entreprises : ce thème très en vogue, questionne

⁵ Sur ce sujet voir : S. Feydel et C. Bonneuil, *Prédation, Nature, le nouvel eldorado de la finance*, Paris, La découverte, 2015.

précisément les objectifs d'une entreprise : faire du profit, pour en faire quoi ? En traitant ses autres missions, nous abordons la particularité de l'économie sociale et solidaire et la façon dont elle échappe plus ou moins à la pression capitaliste. Nous reviendrons aussi sur les biens communs, sur la tendance du capitalisme à en privatiser l'usage, et la façon dont nous souhaitons les sanctuariser. Enfin nous aborderons la question cruciale du périmètre du libre-échange, à la fois en terme de dépendance réciproque, comme en terme de volume de consommation, compatible avec nos objectifs écologistes.

Liberté d'entreprendre

La libre entreprise constitue pour nous une pierre fondatrice indispensable à la vie économique. En effet nous savons que l'autonomie des individus et des collectivités sur chaque territoire est indispensable au bien-être, à la liberté comme à l'efficacité. Cette liberté de s'associer pour réaliser des projets entre humains doit être défendue à l'heure où les décisions qui concernent notre quotidien sont de plus en plus prises par des structures tentaculaires privées ou publiques centralisées. Nous ne voulons pas d'une économie étatique, bureaucratique ou centralisée, pour des raisons d'efficacité et de respect de la gestion locale au niveau le plus déconcentré possible. La liberté d'entreprendre et de créer est fondamentale dans notre approche d'une écologie humaniste. Le fait que cette propriété privée s'accompagne d'une accumulation n'est pas une tare en soi. Lorsque celle-ci permet aux hommes de se libérer du travail par une certaine mécanisation ou robotisation, ou lorsqu'elle permet l'innovation, cette accumulation de bâtiments, machines et savoir-faire n'est pas critiquable, tant qu'elle sert un objectif politique global et ne nuit pas à l'environnement.

En filigrane de cette affirmation sur le droit à la libre entreprise, les débats se focalisent souvent sur le partage entre ce qui doit relever de l'économie privée et de l'économie contrôlée par la puissance publique. Ce débat est souvent abordé sur la base du chiffre impressionnant de l'économie française constituée à plus de 50 % de prélèvements obligatoires, donc étatisée. Cette approche réductrice confond exécution d'une activité et financement : cette part dite étatique inclut en fait des secteurs à gestion partiellement privée (santé), mais financée par de l'argent public (sécurité sociale). Les médecins libéraux ne se perçoivent absolument pas comme des fonctionnaires et pourtant ils font partie des 50 % de financement public, avec des tarifs fixés par des organismes publics. Donc « libre entreprise » ne coïncide pas obligatoirement avec financement privé. Ce partage public/privé ne détermine pas non plus leur efficacité ni ne détermine un optimum social (voir déserts médicaux). Plus généralement, les dépenses publiques comprennent, outre des salaires d'agents publics, des dépenses d'entretien et d'équipement pour l'urbanisme, la santé, la mobilité ou la culture, souvent sous-traitées à des prestataires privés. Et à l'inverse, de nombreux gestionnaires de collectivités locales ou associations se vivent comme des entrepreneurs ou développeurs, bien que le financement en soit public.

La libre entreprise que nous appelons de nos vœux ne signifie pas l'acceptation couramment admise de la recherche d'un profit maximum et de la logique capitaliste. Cette liberté n'est qu'un outil au service, d'un objet, d'une finalité qu'il nous faut redéfinir, y compris l'usage du profit ou du surplus.

Objet social et gouvernance

Nous sommes de fervents défenseurs de l'économie sociale et solidaire, précisément parce qu'elle allie autonomie de décision, et des règles spécifiques de gouvernance et d'usage du bénéfice. Nous avons déjà souligné que le statut mutualiste ou coopératif ne garantit pas à lui seul la bonne gouvernance et n'évite pas toute accumulation capitaliste. Ainsi Le Crédit Agricole a un statut mutualiste qui prévoit une non-distribution de dividendes au niveau des caisses locales mais a créé au niveau supérieur une holding privée fonctionnant de la même façon que n'importe quelle banque privée : recherche de profit maximum, usage identique de l'effet de levier et des mécanismes de titrisation etc.

Plus généralement l'esprit de certaines mutuelles ou autres coopératives et même des SCOP a pu être dévoyé par leur bureaucratie interne, ou lorsque le sociétaire a perdu tout pouvoir de contrôle sur la structure dirigeante. Certaines mutuelles ont pu aussi s'égarer en copiant les règles dominantes,

simplement en s'insérant dans une logique de profit maximum capitaliste, ici non distribué mais accumulé, et sans pour autant que leurs dirigeants en aient profité personnellement en avantages financiers. Pour éviter ou prévenir ces dérives, les contraintes à appliquer aux entreprises capitalistes ordinaires (cf. ci-dessus) doivent s'appliquer également à ces formes d'entreprises dites « sociales ». En aucun cas leur statut particulier ne doit devenir un moyen de contournement des contraintes imposées aux autres entreprises.

Dans la mesure où certaines activités réclament des capitaux importants et donc une accumulation importante (industrie lourde, assurances, médias), il est tout à fait possible d'envisager une distinction entre possession du capital et exercice du pouvoir. La devise « un homme = une voix, quel que soit son apport financier » des coopératives peut se généraliser ou se diffuser. Une piste intéressante pourrait être d'avoir 50 % des représentants du personnel au sein des conseils d'administrations privés comme en Suède. Dans certaines industries ou certaines entreprises à intérêt local ou régional, on peut aussi prévoir d'autres parties prenantes que les actionnaires et les salariés : par exemple des représentants d'associations concernés par l'activité, et dont l'apport sera aussi pertinent, et souvent plus, que celui des administrateurs dits « indépendants », fréquemment choisis pour leur allégeance aux dirigeants.

Hors économie sociale et solidaire, le fait d'être une entreprise privée ne signifie pas non plus automatiquement un mode de gouvernance monarchique. De nombreuses PME pratiquent déjà la gouvernance partagée, avec une décentralisation effective des décisions et une transparence sur les résultats comptables. La recherche de profits n'est pas toujours le premier des impératifs. Il est, plus souvent que l'on croit, considéré comme un moyen et une recherche d'indépendance vis-à-vis de tiers : banques/clients ou fournisseurs. La motivation de ces entrepreneurs découle d'abord de la réalisation concrète d'une idée ou d'un projet. Beaucoup réinvestissent tous leurs bénéfices dans le cadre d'une politique de développement à long terme. A l'inverse, on voit beaucoup de startups, en particulier dans le numérique, pouvant afficher les mêmes idées de gouvernance et de réinvestissement des profits, mais dont l'objectif final se résume à se vendre au plus vite et au plus cher à des plus gros ou plus grands, qui eux ne cachent pas leur objectif capitaliste : peser sur le marché, éliminer un concurrent, insérer une bonne idée dans un contexte plus monopolistique, se créer des rentes.

Ainsi, ce qui importe n'est pas tant le caractère public, coopératif ou privé de ces structures économiques, mais leur finalité en tant que société, leur gouvernance interne qui va déterminer l'adéquation de leur fonctionnement réel avec leur objet social, et la façon dont sont gérés les bénéfices : réinvestissement ? Pour faire quoi ? Distribution, à qui et comment ? Quel partage du profit ?

En conclusion, ces évolutions de méthodes de gouvernance ont des effets très bénéfiques sur les partenaires de l'entreprise et sur le bien être des salariés qui y travaillent ; mais elles sont de toute évidence insuffisantes, à elles seules, à leur niveau microéconomique, pour réorienter une économie capitaliste mondialisée.

Sanctuariser les biens communs

Nous avons évoqué plus haut les biens communs qui nécessitent une gestion spécifique non privatisable.

De même qu'il faut revisiter le code civil et le droit de la propriété, il convient également de véritablement créer un droit nouveau, celui des *communs*. Précisons que ce qu'il est dorénavant convenu de désigner par ce terme ne se réfère pas uniquement à l'aspect matériel (« *biens communaux* ») mais implique également l'institution, l'usage et les règles sociales qui accompagnent ce bien. A titre d'exemple, les canaux d'irrigation communaux sont toujours encadrés par des règles déterminant leurs conditions d'usage par chacun mais aussi les servitudes qu'ils engendrent par exemple en matière d'entretien. Ainsi, des règles doivent être déterminées pour bien préciser la quantité d'eau que chacun peut prélever, à quelle heure, mais aussi qui entretiendra quoi, comment, à quel moment... Chaque membre de cette communauté, de fait ou de droit, mesure que sans

l'existence de ces biens et sans règles régissant leur usage, tous seront perdants. Aujourd'hui nos sociétés commencent à mesurer l'importance et la diversité de ces communs qui vont de l'usage des trottoirs en ville, aux océans dont on mesure la finitude des ressources halieutiques, au climat... Sans règles, l'humanité entière en paye les conséquences. De fait, il existe déjà des bribes de droit régissant certains communs, par exemple au sein du code rural. Il paraît nécessaire, d'abord au plan national puis au niveau international de redéfinir un véritable droit des communs : partant des textes existants il s'agit d'en refondre les concepts et de couvrir tous les champs concernés.

En France pour la gestion de l'eau ou des transports, il existe plusieurs choix juridiques : délégation de service public, fonctionnement en régie municipale, société d'économie mixte etc... Dans la délégation de service public, l'important est inscrit dans les clauses contractuelles qui permettent de garantir les objectifs affichés : solidarité, qualité, efficacité et non gaspillage de la ressource. Le statut de régie publique indique une gestion directe, mais comme pour l'ESS, cela ne suffit pas à garantir un objectif écologique et solidaire. La société d'économie mixte n'est pas à exclure d'emblée si les règles publiques du jeu privé sont clairement établies à l'avance et contrôlées par le public. Ces diverses solutions doivent être vues comme des moyens, plus ou moins adaptés aux objectifs et aux ressources disponibles de la collectivité. L'important se situe dans la gouvernance et le contrôle des objectifs assignés.

Cette extension des biens communs ou collectifs concerne toutes les activités qui ne sont pas exposées à la concurrence sur un marché : autoroutes, aéroports, transports collectifs. Comme indiqué ci-dessus, ces activités ne peuvent pas obéir à la seule logique des capitaux privés. L'exploitation de biens communs (l'eau, les déchets, ...) ou d'activités non exposées à un marché concurrentiel (autoroutes, aéroports, ports,) doit être confiée à des sociétés dont l'objectif affiché est le bien commun, sociétés qui doivent être contrôlées régulièrement sur l'adéquation des résultats avec l'objectif. Quand on observe l'opacité des informations de certaines régies, SEM, ou même parfois de certaines délégations de service public (la gestion de l'eau et des forages en particulier), il n'est pas inutile d'ajouter que l'appellation de bien commun nécessite une transparence de gestion et d'information de la puissance publique responsable (État, région, département, territoire) vis-à-vis des citoyens.

De fait, la préservation de ces biens communs traduit à la fois notre relation à la nature et aux autres humains. Nous sommes au cœur de notre projet de société. La gestion de ces biens doit revenir aux hommes et non aux capitaux, et s'exercer avec une totale transparence démocratique.

Périmètre du libre-échange et limitation de l'extension de la sphère marchande

Nous nous sommes battus, à juste titre, contre les traités de libre échange bilatéraux comme le CETA et le TAFTA.

En effet tout échange des biens génère une dépendance réciproque. Celle-ci est acceptable et même facteur de paix si elle est équilibrée. Nous acceptons l'échange (ex : un bien agricole contre de l'argent permettant d'acheter un bien d'équipement) si nous disposons d'une certaine sécurité qui garantit que le vendeur (ici l'agriculteur) ne va pas utiliser la dépendance (ici l'équipementier qui doit se nourrir), pour augmenter ses prix, ou se permettre de revendre des produits avariés. L'institution sociale et politique sert précisément à apporter ces garanties.

A cet égard, la construction européenne en élargissant le marché intérieur a su fournir grâce à ses institutions une sécurité enviable qui fait partie des acquis de ce marché européen. Certaines actions comme des éléments de la PAC ou le fichier REACH des produits chimiques ou des dispositifs d'homologation de produits, ont apportés cette une garantie institutionnelle, qui nous permettent d'accepter ces dépendances réciproques, à l'intérieur de l'Europe. En revanche, quand des fraudes apparaissent sur le contrôle de pollution des moteurs thermiques, ou quand l'institution autorise des quotas de pêche incompatibles avec le renouvellement de la ressource, sa crédibilité est atteinte. L'effort collectif porté sur la qualité des produits et l'examen des effets externes (pollution, dégradation des océans, ...) doivent impérativement rester sous contrôle démocratique.

A l'opposé, lorsque l'échange nous conduit à importer incidemment des nourritures OGM, ou à augmenter notre empreinte carbone, il convient de ne pas accepter de tels traités. « *Libre échange* » peut signifier perte d'indépendance, dégradation de l'environnement et affaiblissement de notre contrôle démocratique. Telle est la raison de notre refus du dernier traité CETA qui n'assure plus cette garantie.

Nous réaffirmons que le commerce international de biens et services doit être conditionné au respect de règles strictes et sous contrôle démocratique. Certains échanges avec pays ou entreprises autorisant le travail des enfants, interdisant les syndicats, ou peu regardant sur le traitement des pollutions, sont totalement inacceptables. L'Europe a beaucoup de progrès à faire, car à l'instar des pays développés, elle combine parfois des règles internes strictes, mais s'autorise à sous-traiter ses effets externes comme :

- la fabrication ou le traitement des sous-ensembles polluants dans des pays moins regardants
- l'exportation de ses déchets : des montagnes de plastique en Asie ou du désamiantage de bateaux en Afrique...

Ainsi dans sa forme actuelle, l'extension de la sphère marchande poussée par des capitaux privés s'accompagne de gaspillages ou d'effets externes dont nos producteurs privés n'assument pas les coûts. En dehors des pollutions, citons le gaspillage de matières premières, les emballages superflus et nuisibles à l'écosystème, l'obsolescence programmée des équipements, ou même l'incitation permanente du marketing de masse à générer des dépenses ostentatoires.

La lutte contre ces tendances n'est pas aisée tant notre désir consumériste est ancré dans notre cerveau (au niveau de la partie striatum), et entretenue par la publicité qui exploite à dessein les frustrations des individus pour les transformer en acte d'achat (voir « *le bug humain* »⁶). La croissance au sens du PIB monétaire et marchand, n'a pas de sens physique, puisqu'elle additionne, sans distinction, des valeurs ajoutées positives pour le bien être (logement, nourriture, loisirs) et des valeurs ajoutées négatives (pollution/transport et consommations contraintes), le tout contribuant à forger un PIB qui fait tourner l'argent et donc alimente l'accumulation sans fin.

Nous avons devant nous plusieurs pistes de travail : toutes ne génèrent pas un accroissement du PIB ou même du revenu national (selon la distinction de Piketty), ni du commerce.

- Travailler sur *l'économie circulaire* afin de prolonger le cycle de vie des produits et le recyclage des matériaux. Ceci va générer une croissance des activités de réparation comme de conception et recyclage, mais va diminuer fortement les consommations primaires de biens d'équipement et de matières premières ;
- Travailler sur *l'économie d'énergie* des bâtiments. Celle-ci va générer à la fois de la production de matériaux et du travail d'isolation-rénovation centré sur une activité locale (mais une baisse du secteur « énergie centralisée ») ;
- Travailler sur les *réductions drastiques de l'émission CO2* des transports doit passer par une transformation forte de notre consommation de mobilité : ainsi le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique a un intérêt pour la qualité de l'air dans la ville, mais son bilan carbone global (fabrication des batteries puis leur recyclage) n'est pas très bon, et il ne résout pas les problèmes de congestion. C'est l'ensemble de nos moyens de déplacement polluants et individualisés (voitures, avions et bateaux) qu'il va falloir changer, au profit de déplacements partagés et de transports doux et légers. Ceci ne pourra que réduire le secteur marchand ainsi que le marché de la dépollution.

De nombreux auteurs ont dénoncé à juste titre l'illusion de la croissance verte. En particulier, on se focalise sur la production d'électricité qui ne représente pourtant que 25 % de nos besoins d'énergie. La part des énergies renouvelables intermittentes comme le soleil (1 200 à 1 700 h par an) ou le vent (2 000 à 4 000 h par an) ne se substituera pas à une énergie électrique d'origine fossile ou nucléaire, sans une réduction importante de notre niveau de consommation électrique (voir les scénarii

⁶ Op. cité.

négaWatt) , mais surtout sans s'attaquer aux autres besoins beaucoup plus polluant comme les « transports » (30% des besoins mondiaux) et les besoins de « chaleur » (45% de ceux-ci). L'enjeu climatique et la solidarité passent d'abord par de la sobriété, en énergie, en matériaux, en consommation d'espace agricole ; comme déjà souligné, il est fort probable que cette réorientation génère moins d'échanges marchands, donc moins de revenu monétaire (mesuré au travers des agrégats globaux type PIB ou revenu national).

Il va nous falloir travailler aussi sur 2 axes structurants :

-d'une part mettre un frein au moteur de la machine, celui de l'accumulation capitaliste privée (voir ci-après) ;

-et d'autre part, favoriser le transfert de nos désirs consuméristes vers nos désirs sociaux de bien-être collectif et solidaire. A cet effet, Il ne faut pas s'interdire d'imaginer que nous puissions associer cette transition à une réglementation et /ou une taxation élevée de la publicité, cette taxe progressant d'année en année pour finir par être dissuasive. En effet la publicité constitue, le plus souvent, une incitation directe à un « gaspillage ostentatoire » selon l'expression du sociologue T. Veblen : gros véhicules, effet de marque incitant au renouvellement constant de produits encore en parfait état de fonctionnement ... En France en 2018 elle représentait 33 Mds€ de chiffre d'affaires. Actuellement, elle dérive des médias classiques (presse, télévision,..) vers l'internet pour le plus grand profit des GAFAM, lesquels parviennent, en plus, à échapper à l'impôt. Une taxation élevée sur la publicité (10 % la première année, 20 % la deuxième...) aurait le double avantage d'en dissuader l'usage excessif et de procurer des ressources substantielles à l'État. Son caractère non discriminatoire priverait les GAFAM et les États-Unis de l'argument d'une atteinte à leur souveraineté. On objectera que la publicité a un rôle informatif pour l'acheteur. Au-delà du fait que cette fonction peut être discutée, il suffira de permettre aux acheteurs potentiels d'avoir un libre accès aux informations. En d'autres termes toute démarche du producteur vers le consommateur constitue de la publicité taxable. Inversement toute démarche (internet, contact direct avec le producteur ou le distributeur, ...) du consommateur est de l'information non taxable. Le manque à gagner pour les médias pourrait être compensé par une subvention fondée sur leur diffusion et financée par cette taxe.

C) Mettre fin au règne de la finance

En général, le citoyen ne perçoit pas bien le rôle de la monnaie, ni la croissance rapide des actifs accumulés dans le monde ; nos esprits, comme la plupart des économistes, retiennent d'abord la croissance des biens et services dont nous avons pu disposer au cours du temps. L'argent, la monnaie nous paraît au mieux comme un intermédiaire économiquement neutre. De fait la perception de la différence entre le $M/A/M'$ et le $A/M/A'$ de Marx, n'est pas si évidente. Cette question de l'accumulation est pourtant centrale, et nous allons la détailler en abordant successivement les questions relatives à la formation du capital et sa transmission, puis le thème de la libre circulation des capitaux, et enfin la politique monétaire et financière d'un pays ou d'une zone monétaire comme l'euro.

La formation du capital et sa transmission

L'accumulation de capitaux entre quelques mains (10 % de la population possèdent 70 % des actifs, et 1 % près de 45 %) qui s'est considérablement accentuée depuis la décennie 80 est nuisible.

D'abord ces fortunés créent davantage de nuisances écologiques que tous les citoyens (avons privés, yachts, multi-résidences, villas démesurées, etc..), mais ont des effets directs sur la désolidarisation du corps social et sur les frustrations créées chez les démunis. Certains mettent en avant une prétendue théorie dite du « ruissellement » selon laquelle leurs dépenses profiteraient à tous par leur soutien à l'économie. La réalité est toute différente : les inégalités s'accroissent entre pays (et surtout à l'intérieur de chaque pays) et les pays où les inégalités sont les plus fortes sont également ceux où l'économie est la plus fragile (sans même parler des effets sur l'environnement). Il convient de mettre des limites aux enrichissements excessifs.

Outre ces motifs d'équité, cette concentration est intenable pour des raisons de concentration de pouvoir : l'argent accumulé dans des mains de moins en moins nombreuses transfère indument le pouvoir à une infime minorité, non légitime par rapport à des aspirations de développement démocratique. Cette concentration de richesses a généré des compagnies beaucoup plus puissantes que des états, entreprises qui peuvent ainsi écrire l'avenir à leur seul profit. Cette influence se manifeste à la fois dans l'orientation des investissements structurants avec leur seule vision (feu Europa City) mais aussi par leur influence (médias, lobbys) sur toutes les organisations qui se voudraient demeurer démocratiques (assemblées, comités techniques, *think-tank*, etc.,...) et à tous les niveaux de la décision publique : locale, régionale, nationale, européenne.

La question de la formation du capital et de sa transmission réclame donc une réflexion plus large que la seule approche par l'aggravation des inégalités. Si la formation du capital et son imposition sont au cœur de nos réflexions économiques, c'est à la fois pour rendre la société plus juste mais aussi pour s'interroger sur nos dynamiques de développement. Les niveaux de productivité et de technologie que nous avons atteints ont été obtenus aussi grâce à une accumulation de biens capitaux (matériels et immatériels) et du savoir-faire des générations qui nous ont précédés. Il n'est pas question de décréter un arrêt du développement ou de la recherche, mais il nous faut définir le type d'accumulation privée, collective ou publique considérée par nous comme souhaitable à la poursuite de notre développement humain en société.

Pour des raisons de productivité, il semble judicieux de ne pas casser la centralisation de certaines productions qui ont nécessité au cours du temps des capitaux importants (sidérurgie, construction des infrastructures, production d'énergie même si des formes décentralisées sont envisageables ...) ; à cet égard on peut rappeler l'échec total des petits hauts fourneaux disséminés voulus par Mao dans le cadre de la révolution culturelle. L'accumulation décentralisée au niveau des entreprises n'est pas néfaste par nature. La constitution de fonds propres est par ailleurs nécessaire aux entreprises pour leur donner de la sécurité face aux aléas du marché. Un profit réinvesti pour une amélioration du système de production est nécessaire. Il n'est donc pas question de briser toute accumulation sous prétexte de se prémunir des accumulations excessives et /ou prédatrices.

L'industrialisation et encore plus la numérisation de nos sociétés réclament des concentrations de capitaux qui sont, certes, producteurs de gains de productivité en partie redistribués, mais aussi porteurs de concentrations rentières, concentrations sur lesquelles on ne peut sans doute plus revenir en arrière, mais qu'il va falloir juguler pour les remettre au service de la collectivité.

Soulignons aussi que la concentration des pouvoirs peut s'exercer en l'absence de concentration visible des richesses. C'est le cas avec la financiarisation de nos économies : même avec des capitaux formés à partir d'une épargne très dispersée détenue individuellement par des petits porteurs, de gigantesques intermédiaires financiers type Blackstone ou équivalent, gèrent ces capitaux selon leur propres règles capitalistes. Au nom d'une règle présentée comme « anodine » ou non politique (la maximisation du profit), ils façonnent et dessinent à leur seul profit l'organisation de la société. Rappelons que 50% des titres financiers sont gérés par des gestionnaires professionnels. Leur seule règle du jeu est de maximiser le profit du portefeuille de titres qu'ils ont en pension, action qui se manifeste directement par un rapport de force sur nos sociétés dites démocratiques. On retrouve cette tendance aussi chez les dirigeants du numérique (les GAFAM) qui prétendent mieux gérer l'avenir que les gouvernements élus démocratiquement.

Contrairement à ce que dit le dogme libéral, la libre concurrence n'a jamais réussi à limiter à elle seule la concentration du capital : le capitalisme crée naturellement de la concentration de richesse (l'argent va à l'argent !). Le capitalisme à finance dérégulée que nous vivons accélère à la fois la concentration des richesses et celle du pouvoir, en le rendant beaucoup plus occulte (fini, les 200 familles !) et en le déconnectant du réel. L'avenir est dessiné par eux, sous nos yeux, et à nos dépens. Il nous faut donc réguler et asservir cette accumulation en urgence.

Plusieurs approches se dessinent :

- nous devons réguler la formation du capital pour réduire les inégalités et en particulier adopter des mécanismes qui rebattent les cartes à chaque génération pour ne pas faire une société d'héritiers. C'est l'aspect « inégalités ». Il faut regarder du côté de l'imposition de patrimoines ou des successions. Les propositions de Piketty sur l'attribution d'un capital de départ financé par une taxe sur les successions (prélevée en provision chaque année) sont intéressantes et méritent d'être creusées.

- nous devons aussi inclure les termes et les conditions d'une accumulation souhaitable (porteuse de fruits à long terme et ne portant pas atteinte à la démocratie), mais régulée pour ne pas générer de suraccumulations rentières, génératrices de crises. Il s'agit donc de bâtir de nouveaux concepts et mécanismes socio-économiques de régulation.

Dans un premier temps, il faudra revenir sur deux mesures prises par le gouvernement depuis l'arrivée de E. Macron à la présidence de la République. La première concerne l'exonération de l'impôt sur la fortune des actifs financiers. La seconde est relative à ce qu'il est convenu d'appeler la « *flat tax* », selon laquelle tous les intérêts et dividendes perçus sur les placements financiers sont uniformément taxés au taux de 30 %. Cette mesure, peu évoquée, est scandaleuse : les milliardaires tels que Bernard Arnaud ne paient que 30 % d'impôt (au lieu de 45 %) sur l'essentiel de leurs revenus constitué d'intérêts et dividendes sur leurs capitaux. Mais ce même taux s'applique également au petit épargnant qui pourrait ne pas être imposé compte tenu de ses faibles revenus d'ensemble.

La déclaration de fortune permet à l'administration fiscale de disposer de meilleurs moyens de contrôle en vérifiant la cohérence entre les revenus déclarés et les variations de patrimoine (c'est le principe de la partie double bien connu des comptables). Toutefois sa re-fiscalisation doit sans doute faire l'objet d'une réflexion plus large qui en allie les objectifs de réduction des inégalités et la maîtrise d'une accumulation par ailleurs partiellement souhaitable. Ainsi il n'est pas neutre de présenter cette fiscalisation comme une taxe sur le capital, ou une taxe qui anticipe et provisionne les droits de succession (mesure suggérée par Th. Piketty). La progressivité importante, que suggère ce dernier, ne doit pas faire oublier qu'une taxation inadaptée des actifs industriels ou commerciaux familiaux pourrait contribuer à favoriser leur rachat par de grands groupes, accélérant ainsi la concentration du capital et du pouvoir.

Il semble important de s'attaquer à la dynamique de l'investissement, qu'il soit d'ailleurs public ou privé. En effet, la principale différence entre eux réside surtout dans l'horizon : les gros acteurs privés façonnent notre avenir en visant d'emblée 20 % (taux de profit anticipé) et des amortissements à court terme de 5 à 10 ans maximum, pour obtenir in fine et en moyenne des rendements monétaires de 15 %. Le secteur public utilise actuellement des taux d'actualisation de 2 à 3 % et des amortissements longs de l'ordre de 15 ans et plus. Les acteurs entrepreneurs privés non dominants essaient de se créer des niches de rentabilité moyenne de 8 à 10 % mais avec des horizons courts de 5 à 7 ans, car ils maîtrisent peu le futur. Tout l'enjeu consiste à brider l'accumulation déjà concentrée, de dissuader les acteurs de raisonner à court terme sans casser l'envie de créer ou d'investir. Pour cela, l'État doit baliser le chemin de chaque acteur économique.

Nous proposons de travailler du côté de la fiscalité des plus-values, car celles-ci sont au cœur du court-termisme du capital financier. Lorsqu'ils achètent un bien, un actif, les financiers ont toujours l'œil dirigé vers la sortie, le moment de la revente, en espérant faire une plus-value entre les deux. Actuellement, leur horizon est, au maximum, de 5 ans, le plus souvent il s'exprime en mois, souvent en jours et même en heures. Pire, le « *trading* à haute fréquence » consiste à faire faire des opérations par des ordinateurs alimentés par des algorithmes qui comparent les variations rapides, les « allers-retours » peuvent se faire en millièmes de secondes. Il est évident que ce fonctionnement n'est pas compatible avec une bonne marche de l'économie réelle qui, plus que jamais, a besoin de vision et d'engagements à long terme.

On a déjà beaucoup discuté d'une taxe sur les transactions financières (dite taxe TOBIN, du nom de son promoteur, prix Nobel d'économie) qui, avec un taux dissuasif serait de nature à freiner les ardeurs spéculatives. Toutefois cette *flat tax* sur la transaction ne prend en compte, ni l'horizon, ni la nature de celle-ci.

Nous pensons qu'il faut réfléchir :

- à une fiscalité généralisée des plus-values à imposition dégressive, très forte sur le court terme et faible sur le long terme. Celle-ci existe déjà en partie sur l'immobilier (revalorisation d'indice ou abattement par durée de détention) et partiellement sur certains actifs financiers, mais avec des effets de seuil inappropriés, et sans véritable réflexion qui permettrait de donner du sens et de la cohérence à ces mesures d'imposition ;
- au rétablissement d'un commissariat au plan afin d'éclaircir cet horizon pour l'ensemble des décideurs individuels. Sa mission consisterait à affiner nos orientations politiques, surtout en matière écologique mais aussi à les décliner en mesures concrètes dont il devrait veiller à la bonne mise en œuvre, tant au niveau de l'appareil d'État que des collectivités territoriales et de toutes les activités privées pour restaurer une logique du « temps long ». En particulier il pourrait s'inspirer des conclusions et propositions de la commission Stiglitz, en les complétant ou amendant ;
- à mettre en œuvre et à donner toute la portée qu'elle mérite à la loi SAS. Selon celle-ci le gouvernement présente annuellement au Parlement un rapport sur les vrais indicateurs de richesse de la France. Ceux-ci (taux d'emploi, effort de recherche, espérance de vie et santé, inégalités, empreinte carbone,...) permettent de se recentrer sur les vraies dimensions qualitatives de la vie et de sortir, enfin, du seul horizon monétaire et marchand que constitue le PIB.

En conclusion trois idées fortes :

- 1) Rebattre les cartes de la possession du capital à chaque génération (approfondir les propositions type Piketty) ;
- 2) Se donner des règles du jeu économique décourageant tout comportement court-termiste (la fiscalité des plus-values entre autres) et en formalisant un signal clair à tous les acteurs décentralisés ;
- 3) Enfin reconstruire un cadre prospectif d'État qui sécurise et guide les acteurs : le retour du Plan.

La circulation des capitaux.

En quoi le fait d'avoir accumulé à un endroit (et quelle que soit la forme monétaire prise par cette accumulation (Euro ou autre), peut-il donner le droit et le pouvoir d'acheter n'importe quoi (terre, entreprise, moyens de production) sans accord et sans contrepouvoir des citoyens ou élus locaux ? C'est ICI que les écologistes doivent se différencier du marché tout libéral et afficher leur opposition à cet impérialisme des capitaux, capitaux qui circulent librement au travers le monde en l'asservissant.

Nous avons déjà souligné les différences entre un bénéfice réinvesti localement et un bénéfice expatrié, ainsi qu'entre un bénéfice qui sert à la spéculation sur actifs sans apport au développement économique et un bénéfice réintroduit localement. Tous ne préparent pas le futur de la même façon, et l'usage du profit est au cœur de cette dynamique : profit distribué /profit conservé/ profit expatrié/ usage de l'accumulation sont au cœur de la régulation dont nous avons besoin.

Le rapport de force actuel a tendance à diriger le profit au seul bénéfice des détenteurs de capitaux. Ceux-ci, surtout s'ils ont anonymes (plus de 50 % des titres financiers sont gérés par des tiers de la finance professionnelle), ne visent que la circulation et l'accumulation rapide d'argent. Le plus souvent très éloignés de la source de ce profit, ils décident de thésauriser, spéculer ou investir avec pour seule logique : le taux de profit maximum. Les masses d'argent manipulées sont considérables et échappent à tout contrôle démocratique. On connaît depuis longtemps leur influence sur l'économie réelle via l'investissement : délocalisation des productions, ouverture ou fermeture de mines, contrôle des brevets et licences, contrôle de l'offre de médicaments ou de produits phytosanitaires, contrôle de l'internet Même si le gaspillage et la pollution ne sont pas l'apanage de la seule économie capitaliste, c'est leur action mécanique, la recherche permanente du profit, qui alimente les gaspillages, les gaz à effet de serre, les pollutions, la production des déchets, l'obsolescence programmée.

Le grand public a découvert avec la crise de 2008, c'est la face cachée de ces capitaux : la finance de spéculation permanente sur actifs, les phénomènes de titrisation de dettes douteuses, la construction

généralisée de paradis fiscaux, et au final un asservissement généralisé de nos démocraties à leur logique purement financière. Protégés par l'idéologie néolibérale du tout marché y compris celui des capitaux, ceux-ci prospèrent, contrôlent notre présent et écrivent notre futur.

Accélérer la rotation du capital par l'obsolescence et le gaspillage des ressources, faire porter par la collectivité (les États) les conséquences des effets externes qu'ils produisent, accélérer l'endettement de ces mêmes États est beaucoup plus profitable pour ces capitaux libérés d'attaches sociales ou collectives. Ne pas réguler la circulation et l'accumulation monétaire du capital, c'est accepter que les groupes financiers ou les multinationales deviennent plus puissants que des États ou instances démocratiques. C'est les laisser sciemment décider de l'avenir à notre place. En matière de transition énergétique et écologique, ce sont eux qui bloquent- et non pas les citoyens.

A nous, écologistes, d'être lucides et de constater que ces règles sont déterminantes pour notre avenir : les mouvements de capitaux doivent être contrôlés.

On doit sans doute travailler par zones : à savoir un contrôle des mouvements nul ou faible à l'échelon d'une zone économique territoriale et culturelle (l'échelon local ou national), un contrôle très fort lorsque le politique ne contrôle plus du tout l'accumulation et son usage (en particulier hors Europe), et des contrôles intermédiaires entre pays d'une même zone comme l'Europe. A notre sens, le contrôle de la circulation de capitaux doit s'apprécier en relation avec la capacité de contrôle démocratique de l'espace économique-politique concerné.

Un des points clefs de ce contrôle de la circulation des capitaux concerne les paradis fiscaux. 50 % des transactions monétaires mondiales (commerce, investissements, mouvements financiers) transitent par les paradis fiscaux⁷. Anecdote de notre marché mondial : l'île de Jersey (île de climat anglo-normand) est ainsi le premier exportateur mondial de bananes !

Sous l'égide notamment de l'OCDE, une pression a été exercée sur certains pays pour les faire sortir de la liste rouge, noire, ou grise principalement pour les obliger à devenir « coopératifs » : en clair, à ne plus opposer le secret bancaire ou la liberté individuelle au pouvoir d'investigation des administrations fiscales ou autorités judiciaires des pays soupçonnant certains de leurs ressortissants de pratiquer un exode fiscal. Ainsi la Suisse s'est à peu près alignée sur ces règles. Pourtant l'exode fiscal reste important et les principaux bénéficiaires n'ont pas été inquiétés. En résumant on peut voir trois raisons principales à cela :

- L'Union européenne persiste à ne pas imposer des règles fiscales harmonisées à chacun de ses pays membres : la fiscalité reste l'un des rares domaines où la souveraineté nationale demeure au sein de l'UE. Ainsi le Luxembourg, ou même les Pays-Bas et l'Irlande, pays membres de l'UE, font de leur fiscalité « avantageuse » une « industrie » vitale à leur économie. L'Irlande attire ainsi des entreprises par des mesures fiscales sur mesure : le « *tax ruling* » (en français : le rescrit fiscal), qui permet de contracter (négocier !) avec l'administration les conditions de leur imposition.

- De fait cette « concurrence fiscale » est mondiale, et hormis les paradis fiscaux bien connus et identifiés (les Bermudes, les îles Caïmans,...), il existe une grande panoplie de pays offrant des avantages spécifiques : Chypre, l'île de Man, l'île Maurice... L'un des cas les plus scandaleux est celui de Jersey qui relève du droit britannique mais dispose de certaines particularités. Ainsi il peut y être constitué des trusts, structures juridiques permettant d'occulter complètement le bénéficiaire des fonds qui y sont logés et instituant ainsi un parfait écran. Jersey ne tenant aucun registre des trusts qui y sont domiciliés (mais gérés par des cabinets d'avocats domiciliés à Londres) oppose à toute demande émanant d'une autorité étrangère, fut-elle judiciaire, la simple impossibilité de répondre.

- Une portion de plus en plus grande des éléments composant les patrimoines des sociétés (en comptabilité et finance on dit : « les actifs ») est composée d'éléments que le droit français dénomme des incorporels : les brevets, les marques, les copyrights qui peuvent franchir les frontières sans, bien évidemment, passer devant le moindre douanier. Il est donc facile de les loger dans un paradis fiscal puis de faire payer des redevances par les entreprises qui les exploitent, redevances qui constituent

⁷ Christian Chavagneux et Ronen Palan : « Les paradis fiscaux » Collection Repères, La Découverte, 2017.

autant de bénéficiaires échappant à l'impôt puisque logés dans un endroit propice. Ainsi Mark Zuckerberg pouvait se vanter que sa société *Facebook* ne paierait jamais de dividende à ses actionnaires. De fait elle ne le peut pas puisque pour cela il faudrait sortir les bénéfices qui sont comptablement logés dans un paradis fiscal; pour autant les actionnaires ne s'estiment pas lésés, au contraire, puisque le succès commercial et les pratiques fiscales agressives augmentent la valeur de l'entreprise, et donc celle de ses actions. *Mutatis mutandis* cette pratique s'applique à de nombreuses entreprises et pas seulement aux GAFAM.

Ces paradis fiscaux ne sont pas nuisibles uniquement aux finances publiques : par eux transitent également les flux liés à la drogue, à la prostitution, à la grande corruption notamment à celle de dirigeants de pays peu scrupuleux. Si une volonté voulait vraiment y mettre fin comme tous les discours l'exprimaient après la crise de 2008, ce serait chose aisée. En effet il suffirait de taxer au taux le plus élevé tous les flux de capitaux entrant et sortant de ces pays.

Nous devons travailler au niveau de la France et de l'Europe pour faire coïncider les mesures contre les paradis fiscaux avec un contrôle permanent de la circulation de ces capitaux.

Les objectifs de ce contrôle sont doubles :

- 1 D'abord tracer l'origine et la destination des capitaux afin de bloquer tous les trafics illicites (drogue en particulier) et l'évasion fiscale ;
- 2 Remettre la finance au service du développement d'une société plus juste, ce qui implique les deux niveaux d'action déjà évoqués : limiter la concentration de l'accumulation (imposition des successions in fine ou progressive) et réorienter le rythme et la nature de l'investissement (imposition différenciée et marquée des plus-values court terme/long terme).

La politique monétaire et financière

Nous considérons la monnaie comme un bien commun parce que sa valeur et sa reconnaissance sont sociales. Sa gestion a été transférée à la BCE et à l'Euro groupe sans bien en mesurer toutes les conséquences. Aussi, n'est-il pas inutile de rappeler le rôle de la monnaie dans la finance, qui doit rester au service de la société et non devenir un instrument de casino.

Le rôle classique de la banque était de distribuer des crédits (aux ménages par exemple pour acquérir un logement et aux entreprises pour financer leurs investissements et leurs besoins temporaires de liquidités); cette distribution de crédits a pour effet de créer de la monnaie (détruite lors du remboursement). Cette fonction est essentielle. Il ne s'agit pas ici d'idéologie mais de réalité : la création monétaire est l'instrument économique global qui autorise les acteurs économiques à préparer et anticiper le futur. Il doit rester sous contrôle. C'est le rôle des banques centrales et des États.

Pour bien comprendre, revenons sur la crise de 2008. Comme celle de 1929, la crise est née de désordres dans le monde de la finance et de la banque. Aux Etats-Unis, l'économie stagnait avec une demande interne bloquée par des salaires faibles. Les revenus des classes moyennes stagnant, elles furent invitées à s'endetter pour, théoriquement, s'enrichir. C'est ainsi que furent inventés les « prêts Ninja » ; en clair : *No Income, Job or Assets* (pas de revenu, d'emploi ou de biens possédés). Il s'agissait d'inviter les ménages démunis à souscrire un emprunt hypothécaire pour spéculer sur la hausse de valeur future du bien ainsi acheté, puis de le revendre avec plus-value, de recommencer, en s'endettant toujours plus dans des conditions obscures (différés de remboursement, taux indexés). Bien sûr, cette « création de valeur » bancaire n'était que fictive, comme l'a bien décrit James K. Galbraith (*La grande crise*⁸, chapitre 9) : la finance gère des valeurs mais n'en crée pas. Elle ne fait qu'allouer, transférer des ressources monétaires. Bien évidemment de nombreux ménages se sont retrouvés étranglés par les charges d'intérêt et de remboursement, et dans les zones affectées par le chômage et la récession, la plus-value de revente s'est révélée une illusion. Ces bulles sont à l'origine

⁸ James K. Galbraith, *La grande crise, comment en sortir autrement*, Seuil, 2015.

de l'effondrement d'une partie du système financier (aux Etats-Unis : Lehman Brothers et AIG notamment qui durent être renfloués dans le cadre du programme baptisé TARP, rien de moins que 700 milliards de \$!). Mais dans un système de finance mondialisé, la défaillance d'une banque entraîne des pertes chez d'autres, elles aussi peu capitalisées (recherche de l'effet de levier maximum) et donc à cours de liquidités. La contagion fut grande et, en Grande Bretagne, la Royal Bank of Scotland dut être nationalisée, en France, DEXIA dut être renflouée de 6 milliards € (pour moitié par l'État français et pour l'autre moitié par l'Etat belge). Malheureusement cette crise engendra du chômage, des ménages sans abri (par saisie de leurs biens immobiliers), ce qui affecta finalement assez peu le monde financier. Les gouvernements et banque centrales ont d'abord cherché à sauver les banques pour éviter l'effondrement complet du système, gavé de montagnes de dettes et d'actifs peu sûrs. Toutefois les gouvernements ont essayé de réguler, et ont promis de séparer les activités dites « d'affaires », censées prendre des risques sur leurs fonds propres à leur propre risque et sans aucune garantie d'État, des banques « de dépôt » qui créent de la monnaie, recueillent les liquidités des particuliers et des entreprises, et pour lesquelles la régulation d'une banque centrale est nécessaire pour la sécurité des échanges.

Ainsi aux Etats-Unis, la loi de séparation bancaire mise en place par Roosevelt en 1933 (*Glass-Steagall Act*), qui avait été abrogée en 1989, fut rétablie partiellement par la loi Dodd-Frank en 2010, pour être finalement abrogée de fait par D.Trump en 2018. L'Europe n'a jamais réussi à faire bouger ses banques, en particulier du fait du poids des grandes banques universelles européennes, au premier rang duquel se situent les 4 françaises (CA/ BNP/ SG/ BPCE) qui concentrent toujours le maximum de risques dans leurs bilans.

Au niveau mondial, théoriquement, le comité de Bâle a tiré les leçons de la crise et mis en place des mesures pour assurer la stabilité financière et la solvabilité des banques. Les autorités monétaires qui avaient sauvé les banques ont réclamé à juste titre un renforcement des fonds propres. Le ratio « fonds propres / bilan » était tombé très bas avec la dérégulation : 1 à 2 %. En 2009, la commission européenne et la BCE étaient déterminées à imposer le retour à des chiffres proches de 8 %. Ceux-ci ne sont toujours pas atteints : 5,4 % en 2016 (voir L. Scialom « la fascination de l'ogre »⁹ p.77). En effet la résistance est forte et organisée ; le lobby bancaire qui a bien perçu le danger d'une limitation de leurs profits est parvenu à limiter la portée de la réforme et à rogner l'objectif (via notamment les systèmes de pondération des actifs selon les risques). Il y a clairement une opposition du système financier à tout système qui diminuerait son effet de levier et son taux de profit.

Au final, la perception de la fragilité du système financier mondial a débouché sur assez peu de choses : un abandon de la séparation bancaire et des mesures minima de renforcement des fonds propres des banques. En fait, l'action de nos gouvernements pour se dégager de la crise économique s'est orientée ailleurs.

Pour limiter les effets de la crise de 2008, et tenter de relancer l'économie, l'UE par l'intermédiaire de la BCE, et les États-Unis par celui de sa banque centrale, la FED, ont pratiqué une politique d'émission considérable (allant de 20 à 60 milliards d'euros par mois pour la BCE) de monnaie prêtée aux banques commerciales privées. Cette politique a été baptisée « *quantitative easing* » (*QE*). D'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, cela permit une baisse des taux à des niveaux inenvisageables auparavant puisqu'ils sont devenus négatifs pour les emprunteurs considérés comme les plus solvables. Ainsi à la date où nous écrivons (le 14 décembre 2019) l'État français emprunte à moins 0,65 % pour ses emprunts remboursables dans 3 mois et à moins 0,009 % pour ses emprunts remboursables à 10 ans. En termes clairs, il remboursera moins que la somme empruntée. Bien sûr cela favorise tous ceux qui ont un endettement élevé : les États fortement endettés, ainsi que les banques. Avec le faible ratio de fonds propres, celles-ci disposaient déjà d'un fort effet de levier. Avec de l'argent gratuit, celui-ci explose, et il n'y a aucune limite « économique » à l'endettement. Taux bas et ratios de fonds propres faibles se combinent donc pour favoriser une accumulation purement financière qui survalorise les prix d'actifs : immobiliers, titres boursiers et financiers, sans pour autant irriguer l'investissement réel

⁹ Laurence Scialom, *La fascination de l'ogre, ou comment desserrer l'étau de la finance*, Fayard, mars 2019.

qui préparerait le futur. Avec ces nouveaux crédits, le remboursement des dettes est reporté toujours plus loin dans le temps retardant la confrontation de l'anticipé et du réel.

Conséquences : on prépare insidieusement l'éclatement de la prochaine bulle sur ces actifs, mais on aggrave aussi à court terme les inégalités.

En effet la baisse des taux d'intérêt fait toujours monter la valeur (le cours en Bourse) des titres d'emprunts antérieurs : un titre qui avait été émis par exemple avec un taux d'intérêt de 4 % va prendre de la valeur si le taux courant pour les nouveaux titres émis passe par exemple à 1 %. Les marchés boursiers saluent ainsi ces baisses de taux par une hausse des cours des « titres d'emprunts » ; cela profite aux entreprises qui doivent s'endetter et aux détenteurs de titres d'emprunts. Par ailleurs les taux baissant, les particuliers trouvent plus facilement, et à moindre coût, à emprunter pour financer l'acquisition de leur logement. Il s'ensuit une hausse des prix de l'immobilier.

En définitive, les riches, détenteurs de titres et de biens immobiliers vont bénéficier de plus-values potentielles importantes sur leurs actifs, et ainsi s'enrichir grâce à la baisse des taux. Par contre, les pauvres qui ne sont que détenteurs d'une faible épargne vont voir la valeur de celle-ci s'éroder du fait d'une rémunération quasi nulle. Si par ailleurs ils sont locataires, ils vont probablement subir une augmentation de leurs loyers du fait de l'augmentation de la valeur des biens immobiliers.

Ainsi la baisse drastique des taux de refinancement des banques (*Quantitative easing* ou QE) opérée par la BCE ainsi que par la banque centrale des États-Unis (FED), destinée à relancer l'économie a eu pour effet principal de maintenir et garantir des taux de profit élevés au système financier.

Pour contrer ces dérives de la finance, les principales mesures à appliquer sont connues (cf. les ouvrages de Laurence SCIALOM ou les positions de l'ONG Finance Watch) :

- Dissocier les banques de détail (la banque usuelle des particuliers et entreprises) des activités de marché (banques d'investissement, beaucoup plus risquées, considérées par certains comme ayant une activité « de casino »), comme ce fut le cas aux États-Unis de 1933 (*Glass-Steagall Act*) à 1989. En France, la loi dite de « séparation bancaire » votée le 26 juillet 2013 en n'isolant que quelques pourcents de l'activité coupait véritablement l'herbe sous le pied du commissaire européen à l'époque chargé des services et donc des banques, Michel Barnier, qui prévoyait, lui, une véritable séparation au niveau européen.
- Limiter la taille des banques et diminuer leur effet de levier en exigeant de leur part davantage de fonds propres et moins d'endettement.
- Réglementer les instruments financiers notamment en obligeant à une véritable standardisation des produits financiers (dont on rappelle que l'une des conditions d'un marché est « l'homogénéité des produits ») et en interdisant les opérations de gré à gré entre opérateurs de marché.
- Interdire ou fortement encadrer la titrisation (elle consiste pour une banque à céder les prêts qu'elle a réalisés auprès de ses clients à un fonds dédié à cela et financé par des investisseurs) : la titrisation des prêts hypothécaires de mauvaise qualité aux USA est généralement considérée comme la cause majeure de la crise de 2008 ou tout au moins son déclencheur.
- Considérer que toutes les banques sont, de fait, liées entre elles par le marché interbancaire et que la défaillance de l'une d'entre elles peut entraîner celle de tout le système (considérer que le tout –le système financier- est autre chose que la somme des parties) et mettre véritablement en œuvre une surveillance macro-prudentielle. Ainsi, actuellement en 2019, le niveau d'endettement privé de l'ensemble du système économique (ménages plus entreprises) au regard du niveau de production (le PIB annuel) est pour le moins inquiétant (de l'ordre de 150 % du PIB annuel au niveau mondial) et sans doute davantage que celui des États ;
- Réglementer davantage le crédit et notamment le taux de l'usure (ainsi, en décembre 2019, alors qu'elle se refinance à des taux négatifs auprès de la BCE, la BNP « vend » ses taux sur des découverts autorisés au taux annuel effectif global de 18,4 % !

Nous ajoutons également la nécessité d'intégrer cette finance dans un régime fiscal tourné vers le long terme (voir ci-dessus, réinvestissement des bénéficiaires et imposition dissuasive des plus-values court terme).

L'autre aspect de la réglementation concerne la banque centrale, « l'indépendance affichée » de la BCE étant incompatible avec nos objectifs.

Pendant toute la période prospère des « trente glorieuses », les banques centrales étaient placées sous le contrôle des États. Selon la doxa néolibérale, elles doivent être indépendantes des pouvoirs politiques. Le cas le plus flagrant est celui de la BCE qui, au nom d'une théorie monétaire bien commode, n'a pas d'autre objectif officiel que celui de la stabilité des prix. Cette limitation purement idéologique au seul contrôle de l'inflation n'a pas été reprise par la Banque centrale des États Unis, la FED dont la tâche est plus large. Dans ses attributions, elle doit gérer simultanément deux objectifs : stabilité des prix et action sur l'emploi (en considérant généralement qu'elle doit veiller à ce que le taux de chômage reste inférieur à 4 %) ; par ailleurs son gouverneur peut être entendu par le Congrès, ce qui en renforce le contrôle démocratique. C'est à juste titre une vision réaliste de l'impact d'une émission monétaire et de son influence sur l'économie réelle.

En Europe, c'est malheureusement la conception monétariste erronée d'une indépendance politique qui est défendue pour la BCE (et principalement par l'Allemagne). Or, la monnaie demeure un bien commun au service d'un projet, et non pas une machine à favoriser l'accumulation rentière. Nous devons en préciser le rôle, lui donner des objectifs en lien avec une politique de développement ou d'investissement et en assurer le contrôle par des institutions démocratiques.

Nous sommes par ailleurs favorables à la mise en place de monnaies locales ayant pour fonction le développement de l'économie de proximité (le « sol », la « pêche », l'« eusko »...). Ces monnaies favorisent l'échange local et la cohésion sociale. Toutefois leur émission doit être garantie dans le cadre d'un contrôle démocratique local et la sécurité demande souvent un adossement à une monnaie appartenant à un périmètre institutionnel plus large. En revanche nous sommes résolument opposés à la création de monnaies privées à but lucratif, non régulées (*le bitcoin, le libra*). Celles-ci ont pour l'essentiel des finalités spéculatives (*le bitcoin*) favorisant le marché noir ou le fichage des individus (*le libra*), donc participent à de l'accumulation rentière qui va peser (au moment de leur conversion) sur l'économie réelle. Ce serait une grosse erreur de croire qu'elles se gèrent « toutes seules » sans effet sur l'économie réelle. Gardons bien à l'esprit que toutes ces monnaies sont des instruments de confiance, sans valeur intrinsèque, des « biens communs », qui engagent la société toute entière.

Au final, il s'agit de resituer le rôle de la monnaie et de la finance : mécanismes qui ont pour fonction de mettre en relation des détenteurs d'épargne (par exemple les ménages épargnant préalablement à l'acquisition de leur logement) et des emprunteurs (ménages ou entreprises) ayant besoin de capitaux.

Abandonner la gestion de ces mécanismes à un corpus idéologique qui génère une concentration de la richesse, des injustices, des déséquilibres économiques porteurs de crises, et de plus oriente nos choix sur le court terme, est proprement aberrant. A la forte dérégulation de la décennie 80 doit succéder une re-régulation opérée au niveau national, mais aussi au niveau mondial et au moins européen. L'écologie politique ne doit pas minimiser ni mettre au second rang ces mesures de contrôle des capitaux et de la création monétaire. Leur application est centrale et conditionne la réalisation de nos objectifs de solidarité climatique.

En particulier, un « *Green new deal* » européen qui favoriserait une création monétaire a priori destinée à financer un plan d'investissement massif dans l'isolation, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables, sera freiné ou même dévoyé, si par ailleurs on n'introduit pas des mécanismes qui flèchent tous les investissements vers le long terme, ne limitent pas la spéculation sur les titres et actifs et ne met pas en place une harmonisation de la fiscalité du capital .

Conclusion

A l'heure où nous terminons cet essai, un simple virus, le Covid-19, a subitement mis à l'arrêt notre machine économique, réalisant, pour une part et contre notre gré, ce que notre programme écologique appelle de ses vœux : une réduction massive de sa consommation d'énergie, une société qui remet au premier plan des biens et valeurs communes, et favorise les échanges humains de proximité.

Est-ce un des signes de la crise que nous vivons ? Ce phénomène est trop récent pour en appréhender toutes les facettes et conséquences, mais il n'atténue pas notre analyse de l'ampleur de la crise écologique et sociale actuelle. Écologiquement la prédation de notre planète dépasse la question du réchauffement climatique ou de la fonte de glaciers ; c'est l'ensemble du vivant et de la biodiversité qui est menacée. Les guerres liées à l'accès à la ressource en eau vont s'accroître et les migrations climatiques s'accroître. Si l'on ajoute ces tendances aux effets directs d'une économie inégalitaire qui marginalise les pauvres et construit un monde de précaires ou d'exclus, la conscience que notre modèle économique va dans le mur est prégnante. Depuis l'effondrement des économies socialistes et la chute du mur de Berlin célébrée comme la fin de l'histoire, notre économie de marché capitaliste n'avait plus d'alternative crédible. Nous nous sommes interrogés sur la compatibilité de l'écologie avec ce capitalisme. Fallait-il considérer l'écologie « soluble dans le marché capitaliste », ou au contraire « incompatible avec ce système économique » ? Notre réponse est nuancée mais nette.

Nous sommes attachés à conserver à la fois la libre entreprise et la liberté d'échange du « marché », car ce système donne de l'autonomie au citoyen et décentralise les décisions au plus près des acteurs économiques. Mais nous avons mis en garde sur les dépendances réciproques que créent l'échange d'un marché généralisé, et souligné la nécessité de ruptures pour lutter contre les asymétries du marché ou ses effets externes. Nous ne mesurons pas à quel point ce risque potentiel pouvait être dramatique : nous avons perdu en France la maîtrise de la production des masques de protection, et même l'accès aux réactifs nécessaires à la mise en place généralisée des tests de dépistage, indispensables pour endiguer la pandémie. Cette fragilité liée à l'éparpillement des « chaînes de valeur », semble faire cheminer les consciences de nos dirigeants et de leurs idéologues économistes libéraux, sur une nécessaire remise en cause de la globalisation des échanges. La réponse est-elle à la hauteur du débat lancé ?

Non, si l'on considère que l'on doit préserver le vivant sur la terre, aujourd'hui gravement menacé et, en particulier, sanctuariser les biens communs (air, eau et tout espace ou bien utilisé en commun, ainsi que notre santé collective) et les prémunir d'une privatisation inégalitaire. Plus fondamentalement, nous devons limiter l'extension de la sphère marchande, là où elle est polluante, prédatrice des ressources rares de la nature, ou lorsqu'elle « sur-excite » la partie la plus prédatrice de notre cerveau au détriment de notre plaisir d'homme social et relationnel. Cela passe par une réorientation drastique de notre modèle productif vers une sobriété énergétique, un usage modéré des matières premières et une régulation de la « surconsommation ostentatoire » dans les pays riches (taxer la publicité). Nous, dans nos pays les plus développés, les plus pollueurs, devons être à la tête de ce mouvement ! Ne sous-estimons pas l'enjeu : cela modifie profondément notre capacité à créer du surplus distribuable, donc à générer de la croissance au sens monétaire ou du PIB ; d'autant plus que nous réalisons aussi que nos gains de productivité, construits avec de l'énergie fossile abondante seront limités demain.

Prônons-nous la décroissance ? Tel n'est pas notre objectif, surtout pour les moins bien lotis, mais sans doute une conséquence et certainement un passage « nécessaire » pour les 50 % des citoyens les plus riches de nos sociétés dites développées. A l'inverse de certains « collapsogues » (de l'anglais « *collapse* » signifiant l'effondrement), nous ne pensons pas que la civilisation humaine est condamnée à brève échéance ; à l'appui de ce relatif optimisme, rappelons que le seuil de surexploitation de la planète date des années 1980, où le « jour du dépassement » y était encore fin décembre. C'était il y a 40 ans, soit un « instant » à l'échelle de l'humanité ; il n'y a aucune raison pour que nous ne trouvions pas les solutions d'un retour à l'équilibre dans les 40 ans à venir, sans renier tous les bienfaits de nos

créations technologiques. Nous pensons qu'il existe des marges de manœuvre pour rediriger nos économies vers la sobriété, la préservation du vivant et un partage beaucoup plus égalitaire, même dans une économie de marché.

En réalité, notre remise en cause du capitalisme actuel est plus profonde. Outre la nécessité d'introduire d'autres objectifs que le profit, à l'instar de l'économie sociale et solidaire dans les statuts ou missions des entreprises, il nous faut réorienter sa dynamique interne : une démocratie ne peut accepter un système qui concentre en permanence, dans quelques mains, la richesse et le pouvoir qui va avec. Nous avons trop tardé à encadrer ces monopoles privés et en particulier celui du tout numérique. Nous avons besoin d'installer de puissantes forces de rappel : revoir nos règles de succession, tant pour la transmission du capital individuel que collectif, comme F.D. Roosevelt en 1932; orienter les usages des profits vers le long terme (fiscalité différenciée des plus-values). Plus largement, fixer de nouvelles règles du jeu aux flux de capitaux : les extraire des positions rentières ou spéculatives, les diriger vers du développement sobre en CO2, redessiner un futur que le marché des capitaux ne sait pas réaliser. La planification, qui a prévalu lors de la reconstruction d'après-guerre, comme une « ardente obligation », redevient un guide nécessaire pour sortir cette économie de sa myopie.

Cette remise à plat n'épargne pas le dogme de la libre circulation des capitaux, ni le mode de gestion d'un de nos biens communs : la monnaie. Il nous faut enclencher en Europe un encadrement strict du fonctionnement de notre système bancaire et une neutralisation de nos paradis fiscaux, seule façon de redonner à chaque population le choix et la maîtrise de son avenir. Les conditions de la réussite d'un investissement massif vers la sobriété énergétique, ce « Green New Deal » que nous appelons de nos vœux, passent par cette domestication de la finance. Notre objectif est clairement de neutraliser la partie du système financier qui cherche en permanence à gagner du 20 %, à court terme, (en utilisant au maximum l'effet de levier autorisé par le système bancaire), afin de réorienter les capitaux vers la transition énergétique dont les rendements réels ne dépassent pas 2 %. L'essentiel réside sans doute dans cette maîtrise de la dynamique du profit et la façon dont nous anticipons le futur dans nos actes économiques quotidiens. Keynes en avait bien identifié une part, quand il réclamait « l'euthanasie des rentiers », mais son résumé de l'anticipation du futur autour du seul taux d'intérêt est resté un outil insuffisant pour analyser et maîtriser cette financiarisation de l'économie.

Le choix n'est plus entre un capitalisme libéral débarrassé de tout contrôle (les néo-libéraux) et un capitalisme fortement régulé par l'État (l'économie chinoise). Le choix est à la fois plus radical et plus pragmatique : nous ne renonçons pas à l'économie de marché ; nous voulons la remettre au service des hommes. Nous avons tous les moyens techniques, juridiques ou réglementaires pour orienter l'échange économique vers un système économe en énergie, durable et recyclable ; nous avons aussi la volonté humaine d'établir des règles du jeu qui fassent de nos villages et cités des lieux d'échange et de solidarité.

La réforme de nos règles du jeu économique ne se fera pas avec notre finance actuelle, ni avec sa quête de valeur permanente pour l'actionnaire ; nous devons nous libérer de la pression du capital accumulé à poursuivre son enrichissement. Nous pensons que cela peut se faire en conservant un « marché » des biens et services soigneusement régulé, dans le cadre d'une société d'inspiration libérale, mais avec un moteur fortement « cadré » qui, de ce fait, ne sera peut-être plus nommé « capitaliste ».

En réalité la principale difficulté se loge dans nos têtes : penser l'économie hors des dogmes, sortir du « *No alternative* » de M. Thatcher qui s'est insidieusement inscrit dans nos cerveaux. Mais notre force réside dans l'adhésion de plus en plus large à des principes et des mesures dont nous avons esquissé le paysage. Ce mouvement a besoin de se consolider, car seul un consensus démocratique puissant pourra faire plier les forces de l'argent. A chacun de le confronter à son quotidien, et de l'affiner ! A nous de le bâtir ensemble !

Éléments de bibliographie

- AGLIETTA Michel, *Capitalisme le temps des ruptures*, Odile Jacob, Paris, 2019.
- ARTUS Patrick, VIARD Marie Paule, *Pourquoi il faut partager les revenus ?* La Découverte, Paris, 2010.
- ASKENAZY Philippe, COUTROT Thomas, ORLÉAN André, STERDYDNYAK Henri et alii, *Manifeste d'économistes atterrés*, Les liens qui libèrent, Paris, 2010.
- ATKINSON Anthony B., *Inégalités*, économie humaine, Seuil, Paris, 2016.
- AZAM Geneviève, *Le temps du monde fini, vers l'après capitalisme*, Les liens qui libèrent, Paris, 2010.
- BOHLER Sébastien, *Le bug humain-pourquoi notre cerveau nous pousse à détruire la planète et comment l'en empêcher-*, Robert Laffont, Paris, 2019.
- BOURG Dominique, *Le marché contre l'humanité*, PUF, Paris, 2019.
- BROVELLI Jean-Pierre et SIMON Claude, *Stop au mirage de la croissance*, Les éditions de l'atelier, Ivry sur Seine, 2015.
- CHANG Ha-Joon, *2 ou 3 choses Que l'on ne vous dit jamais sur le capitalisme*, Seuil, Paris, 2012.
- DIAMOND Jared, *Effondrement*, Folio essais, Paris, 2006.
- DION Cyril, *Petit manuel de résistance contemporaine*, Actes sud, Arles, 2018
- DUPUY Jean-Pierre, *L'avenir de l'économie*, champs actuel, Flammarion, Paris, 2014.
- ECONOMISTES ATERRÉS, *Nouveau manifeste des économistes atterrés*, Les liens qui libèrent, Paris, 2015.
- FEYDEL Sandrine, BONNEUIL Christophe, *Prédation, Nature le nouvel eldorado de la finance*, La Découverte, Paris, 2015.
- FRÉMEAUX Philippe, KALINOWSKI Wojtek, LALUCQ Aurore, *Transition écologique -mode d'emploi-*, Les Petits Matins, Paris, 2014.
- GADREY Jean, *Adieu à la croissance –Bien vivre dans un monde solidaire-*, Les Petits Matins, Paris, 2012.
- GEMMENNE François, RANKOVIC Aleksandar, *Atlas de l'anthropocène*, Sciences Po Les presses, Paris, 2019.
- GIRAUD Pierre-Noël, *L'homme inutile, une économie politique du populisme*, Odile Jacob, coll. Poches, Paris, 2017.
- GRAEBER David, *Dette 5000 ans d'histoire*, Les liens qui libèrent, Paris, 2013.
- GRAEBER David, *Des fins du capitalisme*, Manuels Payot, Paris, 2014.
- GUAINO Henri, *En finir avec l'économie du sacrifice*, Odile Jacob, Paris, 2016.
- JORION Paul, *Le dernier qui s'en va éteint la lumière*, Fayard, Paris, 2016.
- KEEN Steve, *L'imposture économique*, Les éditions de l'atelier, Ivry sur Seine, 2014.
- LAURENT Éloi, POCHET Philippe, *Pour une transition sociale-écologique –Quelle solidarité face aux défis environnementaux-*, Les petits matins, Paris, 2015.
- LATOURET Bruno, *Où atterrir –Comment s'orienter en politique-*, La Découverte, Paris, 2017.
- LATOURET Bruno, *Face à Gaïa*, Paris, La découverte, Paris, 2015.
- MEDA Dominique, *La Mystique de la croissance –Comment s'en libérer-*, Flammarion, Paris, 2014.
- MILANOVIĆ Branko, *Inégalités mondiales*, La découverte, Paris, 2019.
- MORIN Edgar, *Écologiser l'homme*, Le mieux éditeur, Paris, 2016
- NAULOT Jean-Michel, *Eviter l'effondrement*, Seuil, Paris, 2017.

Pape François, *LAUDATO SI -Encyclique sur la sauvegarde de la maison commune*, Bayard, Paris, 2015.

PIKETTY Thomas, *Capital et idéologie*, Seuil, Paris, 2019.

RABHI Pierre, DUQUESNE Juliette, *Les excès de la finance ou l'art de la prédation organisée*, coll. carnets d'alerte, Presses du châtelet, Paris, 2017.

RAVEAUD Gilles, *Economie, On n'a pas tout essayé*, Seuil, Paris, 2018.

RIFKIN Jeremy, *La nouvelle société du coût marginal zéro*, Les liens qui libèrent, Paris, 2014.

SCIALOM Laurence, *La fascination de l'ogre – ou comment desserrer l'étau de la finance-* Fayard, Paris, 2019.

SCHMID Lucile, GAUDOT Edouard, JOYEUX Benjamin, *Manifeste des écologistes atterrés*, TempsPrésent, Paris, 2015.

SIMON Claude, *Stop à la dérive des banques et de la finance*, Les éditions de l'atelier, Ivry sur Seine, 2014.

SIMON Claude, *L'idéologie néolibérale –ses fondements, ses dégâts*, TempsPrésent, Paris, 2016.

STIGLITZ Joseph E. *Le prix de l'inégalité*, Les liens qui libèrent, Paris, 2012.

SCHUMPETER Joseph, *Le capitalisme peut-il survivre ?* Payot, Paris, 2011.

VAROUFAKIS Yanis, *Conversations entre adultes, dans les coulisses secrètes de l'Europe*, Actes sud, Arles, 2019.

ZUCMAN Gabriel, *La richesse cachée des nations –Enquête sur les paradis fiscaux-*, Paris, Seuil. 2017.

Remerciements

Ce livre n'engage que ses deux auteurs, mais pour s'assurer de la pertinence de leurs analyses et propositions ils ont procédé aux consultations les plus larges. Parmi celles-ci et sans être exhaustif on doit signaler :

Les membres de la commission économique et sociale de Europe écologie les verts et notamment : Joshua BERGER, Jacques BERTHELOT, Anissa DAOU, Jean-Marc DENJEAN, Vincent DUBAIL, Michel FOUCRÉ, Charles FRANCOISE, Théo GARCIA, Benoît HALINGER, Manon HAVET, Océane MARIEL, Jean MORLAIS, Océane MARIEL, Inès PETRIS, Mathilde SALIN, Eva SAS, Geneviève TEIL.

Mais nombre de leurs proches compte tenu de leur expertise sur l'ensemble ou sur tel ou tel aspect spécifique : Sylvain BARON, Alain BURLAUD, Bernard COLASSE, Michel CRINETZ, Henri-José LEGRAND, Jean Louis MALO, Alain SALMON, Elisabeth TISSIER-DESBORDES, Anne-Marie VIALLE.

Qu'elles, ou ils, en soient toutes et tous remerciés.